37e ANNÉE — T. LII

N° 1206 — 21 août 1955

LA DOCUMENTATION catholique

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

ABONNEMENTS : France et Union française : 1 an : **975 frs** - 6 mois : **550 frs** - Étranger : 1 an : **1.050 frs**

PRIX DU NUMÉRO : 45 frs pour l'année en cours. **60 frs** pour les numéros de l'année précédente. **80 frs** pour les numéros des années antérieures

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e - C.C.P. PARIS 1668

Radiomessage du Souverain Pontife clôturant le XXXVIe Congrès eucharistique international

A la clôture du Congrès eucharistique international de Rio de Janeiro, le Pape adressa, en portugais, ce vibrant Radiomessage (1) *:*

VÉNÉRABLES FRÈRES ET CHERS FILS,

Etonnamment grandiose est le spectacle qui s'offre en cette heure solennelle à Notre esprit. Là-bas, sur le socle élevé de Corcovado, la statue du Rédempteur qui, les bras constamment ouverts en forme de croix, semble répéter, non seulement à la grande métropole étendue à ses pieds, mais encore, par-delà la baie de Guadanabara, à tous ceux qui luttent et souffrent au milieu des flots agités de la vie : « Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et ployez sous le fardeau et je vous soulagerai, et vous trouverez paix et réconfort pour vos âmes » (cf. *Matth.*, XI, 28, 29).

Symbole éloquent, mais symbole qui, en nos jours, se transforme en une merveilleuse réalité.

En rendant d'immortelles actions de grâces à Dieu, dispensateur de tous les biens, Nous tressaillons de joie avec vous à la pensée des grandioses hommages de foi, d'amour et de réparation que, à la face du ciel et de la terre, vous rendez au divin Rédempteur et Roi eucharistique.

Nous Nous réjouissons paternellement des fruits de bénédiction, de l'accroissement de ferveur et de vie chrétienne dont, sans nul doute, vous bénéficiez tous en ces jours heureux.

Et, dès maintenant, Notre esprit se réjouit *in Domino* dans l'espérance du salutaire apostolat eucharistique que, de retour dans vos foyers, vous exercerez sûrement par l'action et l'exemple.

En ces journées si remplies, vous avez multiplié les démonstrations de piété eucharistique : heures saintes de jour et de nuit dans les églises et les maisons religieuses, dans les hôpitaux et dans les prisons ; communions très nombreuses de toutes les classes de la société ; processions resplendissantes sur terre et sur mer ; solennités pontificales dans tous les rites.

Mais tout cela ne vous a pas suffi. Sous la présidence d'honneur et la protection de Notre-Dame de l'Apparition, patronne du Brésil et siège de la sagesse, vous vous êtes appliqués à méditer et à étudier les mystères de la présence réelle du Rédempteur dans l'Eucharistie, sous tous ses aspects, en relation avec l'Eglise, son règne eucharistique, les individus, la famille et la société.

Bienheureuse science, qui doit être une science de salut pour vous et pour un grand nombre. La science de l'Eucharistie est une lumière et un foyer, une lumière qui répand la clarté, un foyer avide d'enflammer. Ne la laissez pas dépérir. Portez-la bien haut, afin qu'elle éclaire et embrase tout autour de vous.

Aujourd'hui, dans le monde, les ténèbres de l'ignorance sont si épaisses ! Et il y a une telle glace d'indifférentisme ! Qui sait réellement ce qu'est l'Eucharistie-sacrifice et ce qu'est l'Eucharistie-communion ?

L'Eucharistie-sacrifice : le Calvaire s'est agrandi dans l'espace, au point d'embrasser la terre entière, et prolongé dans le temps jusqu'à la fin des siècles ! Sur le Calvaire, à l'heure la plus auguste de l'univers, le sacrifice sanglant, par lequel le Fils de Dieu incarné a, en s'immolant, opéré la Rédemption du monde ! Dans l'Eucharistie, le même sacrifice, renouvelé d'une manière non sanglante, deux cents fois, trois cents fois, mille fois, en tant d'autres points de la terre.

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte portugais paru dans *l'Osservatore Romano* des 25-26 juillet 1955.

Cœli enarrant gloriam Dei ! Les cieux racontent la gloire de Dieu ! Et aujourd'hui que la science a scruté un si grand nombre de ses incommensurables abîmes, combien plus puissante résonne en Notre esprit cette louange de la gloire divine ! Mais qu'est-ce que tout cela, même si c'était mille fois plus imposant ; qu'est-ce en comparaison de la gloire littéralement infinie que, dans le silence de Nos autels, rend au Père éternel le Dieu eucharistique, en s'immolant perpétuellement ?

La terre : un point dans l'immensité de l'univers ! Mais le sacrifice eucharistique la transforme en un immense encensoir qui à travers les espaces en exhale comme des volutes de gloire infinie au Créateur.

O si scires donum Dei ! Oh ! si vraiment on connaissait et reconnaissait le don de Dieu ! Pas un fidèle ne manquerait, aux jours du Seigneur, de prendre une part active au divin sacrifice.

L'Eucharistie-communion : O, Roi divin qui se donne à nous ! Oh ! si l'on connaissait et appréciait comme il se doit ce don infini de l'Amour infini !

Mystère ineffable d'union, après l'Union hypostatique et celle de la Maternité divine, la plus merveilleuse et divinisante, qui tend à Nous revêtir non de la pourpre royale, mais de la personne même du divin Roi (cf. S. JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie sur saint Jean*, XXXXVII, n. 4. — MIGNE, *P. G.*, t. LIX, col. 262) ; à faire de Nous des porte-Christ, concorporels et consanguins avec lui (cf. S. CYRILL. HIEROS, *Catech. myst.*, IV, n. 3. — MIGNE, *P. G.*, t. XXXIII, col. 1 100) ; à Nous transformer, à Nous convertir en lui, au point que Nous pouvons dire que, plus que Nous-mêmes, c'est le Christ qui vit en Nous (cf. S. THOM., *in IV Sent.*, dist. 12, q. II, a. 1 et 2).

Par conséquent, mystère d'unité qui, en incorporant et pour ainsi dire en identifiant les fidèles avec le Christ, tend à les unir dans une seule famille, en un corps unique, dans lequel palpitent un seul cœur et une seule âme et dans lequel chaque membre veille attentivement au bien des autres, autant ou même davantage qu'à son propre bien.

Mystère de vie, remède divin d'immortalité (cf. S. IGNACE, *ad Eph.*, n. 20, 2),qui entretient la vie de l'âme, restaure les forces et les rénove, neutralise les germes des vices et fait croître toutes les vertus, depuis les lis de pureté virginale et angélique, jusqu'aux héroïsmes du zèle le plus désintéressé.

Mystère d'énergies divines, armure invincible de la milice chrétienne. Au temps des martyrs, toute la sollicitude de l'Eglise consistait à armer ses athlètes avec le Corps du Christ, afin qu'ils puissent persévérer jusqu'à la conquête de la couronne (cf. S. CYPRIEN, *Ep.* LIV, n. 2, 4. — MIGNE, *P. L.*, t. III, col. 883, 885 ; *ep.* LVI, n. 1, 9. — *Ibid.*, t. IV, col. 360, 367). Et aujourd'hui où fleurissent si nombreuses les palmes du martyre, quel bonheur pour le confesseur de la foi s'il peut étreindre Jésus-Hostie ! Or, la vie chrétienne digne de ce nom, qu'est-elle sinon un martyre non sanglant, sinon porter sa propre croix et suivre Jésus ? Pour résister aux séductions du mal, ne Nous est-il pas dit qu'il faut avoir le courage d'accomplir tous les sacrifices, même s'ils équivalent à celui de la privation des yeux ou à l'amputation des mains et des pieds ? (cf. *Matth.*, XVIII, 8, 9). Si vous voulez pratiquer cette vie chrétienne, armez-vous de Jésus-Hostie !

Chers Fils, qui au cours du Congrès avez médité les mystères de la divine Eucharistie, songez que le Rédempteur et Roi eucharistique vous a consacrés ses hérauts et ses apôtres, afin que vous fassiez connaître les merveilles de son amour dans le monde entier.

Vous en particulier qui, dans le ciel de votre patrie, voyez briller la Croix du Sud, allumée par le Créateur comme pour vous rappeler constamment que vous êtes une « Terre de sainte croix », un peuple né à l'ombre de la croix, organisé en une nation groupée autour de l'autel et du trône eucharistique ; vous qui dans l'Eucharistie avez puisé les meilleures énergies, en vue de « former une chrétienté » et d'assurer par des actes mémorables l'intégrité de la patrie et l'unité de la foi ; vous qui êtes là réunis dans la ville de saint Sébastien (de Rio de Janeiro), fondée au pied de l'autel du Seigneur, et qui, pour ainsi dire avant de naître, a sauvegardé la foi catholique, plus dans la valeur puisée dans la communion que par la force des armes, vous allez retourner individuellement dans vos foyers, décidés à être partout et toujours des paladins du Roi eucharistique, aussi bien dans votre vie personnelle que dans votre vie familiale, aussi bien dans la vie sociale et civile que dans la vie publique ; pour que le divin Rédempteur et Roi règne, non seulement de droit mais encore de fait, dans tous les cœurs qui battent de la plaine des Amazones au Rio de la Plata en établissant dans tous les cœurs son royaume de paix et d'amour, de justice et de sainteté qui ainsi seulement, même au point de vue temporel, suivant les divines promesses, sera un royaume d' « ordre et de progrès », de tranquillité, de concorde et de prospérité véritables.

Daigne le divin Rédempteur, par l'intercession de Notre-Dame de l'Apparition, vous aider toujours par l'abondance de ses grâces en gage desquelles Nous vous donnons Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Lettre du Saint-Père désignant le cardinal-légat au XXXVI[e] Congrès eucharistique international

L'Osservatore Romano *du* 18-19 *juillet* 1955 *a publié le texte latin de la Lettre pontificale nommant le cardinal Aloisi Masella légat* a latere *au XXXVI[e] Congrès eucharistique international de Rio de Janeiro. En voici la traduction* (1) *:*

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE.

Vénérable Frère,
Salut et Bénédiction apostolique,

La dévotion du peuple brésilien à l'admirable Sacrement [de l'autel] se montra dans tout l'éclat de sa splendeur quand, il y a vingt-deux ans, le premier Congrès eucharistique international fut célébré à Bahia, c'est-à-dire là-même où s'élève la première ville que fondèrent et dédièrent au Saint Sauveur les Portugais, dix-neuf siècles après l'institution de la Très Sainte Eucharistie et la rédemption du genre humain. Et voici que Nous apprenons que les fidèles du Brésil préparent avec une ardeur incomparable et le plus grand enthousiasme de leurs Comités un Congrès eucharistique international qui sera célébré à Saint-Sébastien de Rio de Janeiro, leur capitale, dans un cadre magnifique, et en des cérémonies grandioses organisées à la gloire de l'Auguste Sacrement. C'est pourquoi, par des conférences et des exhortations publiques, soit orales, soit imprimées, soit transmises par la radio, par des assemblées religieuses et par des missions organisées dans chaque localité, les esprits et les cœurs des fidèles ont été sans cesse incités à une fervente piété eucharistique. Si tout l'ensemble des catholiques du Brésil s'unit dans l'ardent désir de participer à cette joie, et si d'autres nations désireuses de prendre part aux prochaines solennités s'apprêtent à envoyer de pieuses et nombreuses délégations, Nous éprouvons, quant à Nous, plus que personne, une extrême satisfaction et souhaitons d'être en quelque sorte présent aux cérémonies elles-mêmes. Nous savons, en effet, quel attachement les fidèles brésiliens ont sans cesse montré à l'égard de la chaire de Pierre, avec quelle constante vénération et quel ardent amour ils ont coutume de manifester leur respect aux Successeurs du bienheureux Pierre. Aussi, vénérable frère, Nous vous désignons et vous proclamons, vous qui durant près de dix-neuf ans avez rempli les fonctions de nonce apostolique au Brésil et qui êtes uni au peuple brésilien par une si grande amitié et les liens étroits de votre bienveillance, Notre légat *a latere*, avec mission de représenter Notre personne et de présider les cérémonies sacrées au Congrès eucharistique international qui va être célébré solennellement à Saint-Sébastien de Rio de Janeiro. Votre éminente piété envers l'Auguste Sacrement, le prestige de votre dignité dans l'Eglise, comme aussi l'éclat de la pourpre romaine Nous donnent l'assurance que vous répondrez pleinement et efficacement à Notre attente. En priant Dieu de tout Notre cœur de vouloir bien répandre sur cette solennité l'abondance de ses bienfaits, comme auspice de cette aide divine et comme gage de Notre particulière charité, Nous vous donnons très affectueusement dans le Seigneur la Bénédiction apostolique, à vous, vénérable frère, aux membres de votre légation et à tous ceux qui assisteront aux cérémonies sacrées.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 21 du mois de juin de l'année 1955, la dix-septième de Notre pontificat.

PIE XII, PAPE.

Lettre apostolique du Souverain Pontife à S. Em. le cardinal Piazza

président de la Conférence générale de l'épiscopat de l'Amérique latine

L'Osservatore Romano, *du* 27 *juillet* 1955, *a donné le texte latin de la Lettre de S. S. Pie XII au cardinal Piazza, fixant le programme de la Conférence générale de l'épiscopat de l'Amérique latine, qui s'est tenue à Rio à la suite du Congrès eucharistique international* (1) *:*

Vénérable Frère,
Salut et Bénédiction apostolique,

C'est vers l'Eglise du Christ qui vit parmi les nations de l'Amérique latine, si remarquables par l'éclat de leur religion, leur glorieuse civilisation, espérance et gage d'un avenir plus prospère encore, qu'avec autant de sollicitude que d'affection, Nous tournons toute l'attention de Notre pensée.

La bienveillance de la grâce céleste Nous a confié le gouvernement de tout le troupeau du Christ. Mais si la préoccupation quotidienne de toutes les Eglises Nous poursuit, il est juste que Nous appliquions un soin particulier à cette multitude de fidèles qui habitent ce continent. Ceux-ci, en effet, tout en constituant des patries et des Etats différents, se trouvent étroitement unis et liés entre eux par leur voisinage géographique, une commune civilisation et, qui plus est, par ce don inestimable de la lumière de la vérité évangélique. Ils forment ainsi plus du quart de l'univers catholique. C'est donc une multitude, certes des plus magnifiques, de fils de l'Eglise, une phalange solide, attachée à la foi catholique que lui ont transmise les institutions, les lois et les coutumes des ancêtres. Un tel spectacle apporte à Notre âme une grande consolation, au milieu des amertumes et des peines qui, alors que des combats et des persécutions éclatent et se déchaînent contre la religion chrétienne, et plus encore contre la foi en Dieu, contre son culte en plus d'une région du monde, émeuvent souvent bien tristement Notre cœur.

Ce n'est pas, certes, que des contrées de l'Amérique latine n'aient connu et ne connais-

(1) Traduction et sous-titres de *la D. C.* Dès que les documents publiés à la suite de la conférence générale de l'épiscopat de l'Amérique latine nous parviendront, nous reviendrons sur cette importante conférence épiscopale.

saient récemment encore en certaines régions — et de Nous en souvenir ravive la douloureuse blessure qui Nous fut sans raison infligée — des conflits et des attaques contre l'Eglise. Cependant, rien encore — rendons-en grâces à Dieu — n'a pu, dans ces immenses contrées, éteindre la flamme de la lumière du salut, dont l'éclat rayonne de la croix du Christ. C'est cette lumière qui, à l'aube de votre civilisation, resplendissait comme une brillante aurore d'espérance.

L'insuffisance du clergé, problème capital.

Toutefois, Nous ne voulons pas vous cacher, vénérable Frère, qu'à ces considérations se mêle Notre constante préoccupation de voir rester sans solution des problèmes considérables et d'une grave importance concernant l'Eglise dans l'Amérique latine ; de voir que tarde encore l'effet de l'effort entrepris pour parer au danger menaçant qui se fait imminent et qu'on dénonce justement avec angoisse comme étant par-dessus tout pénible et dommageable : la rareté du clergé.

Quelle peut être la cause de cette insuffisance ? Cela est assez connu et il n'y a pas lieu d'insister sur ce point en y revenant en détail. Mais il s'en est suivi en un siècle, et maintenant encore il arrive malheureusement — bien qu'on ait travaillé de grand cœur à y porter remède et marqué quelques réalisations — que, sur ce continent, l'organisation et l'action de la vie catholique fassent encore défaut, non sans un dommage et préjudice croissant. Pourtant, sans aucun doute, la vie chrétienne est profondément enracinée dans les âmes et souvent elle se manifeste extérieurement par d'éclatants témoignages, parmi lesquels la palme du martyre, insigne des forts, s'est épanouie.

Là, en effet, où manque le prêtre ou s'il n'est pas lui-même « un vase de choix, sanctifié, utile au Maître, propre à toute bonne œuvre » (*II Timoth.* II, 21), la lumière de la vérité religieuse subit nécessairement un profond obscurcissement, les lois et préceptes de la vie que dicte la religion perdent leur force, et même le ruissellement de la grâce céleste s'affaiblissant s'épuise. Alors, les mœurs de la population, où se glissent la facilité du laisser-aller et l'indifférence, se corrompent et, par le dérèglement de la conduite publique ou privée, est ébranlée cette fermeté salutaire des résolutions, qui reste solide lorsque chacun se gouverne et se dirige en toute circonstance, selon les règles de l'Evangile.

Cette insuffisance du clergé séculier et régulier paraît, en raison de la grandeur des charges apostoliques confiées maintenant à l'Eglise, plus grave et plus aiguë que dans les temps passés. Elle est un obstacle, ou au moins une cause de retard, pour que les nations de l'Amérique latine, qui Nous sont très chères, parviennent, dans la pratique de la très sainte religion, à réaliser des progrès comparables à ceux qu'elles ont réalisés en bien d'autres choses.

Pas de pessimisme, mais confiance dans la Providence.

Confiant dans le Très-Haut, Dieu éternel, et tout en invoquant humblement la protection de la Vierge, Mère de Dieu, Reine de l'Amérique latine, Nous ne partageons pas ces tristes pressentiments qu'inspire à quelques-uns, pour l'avenir, un tel état de choses. Bien plus, Nous osons espérer heureusement que bientôt l'Amérique latine répondra, dans un joyeux élan de ses forces, à ce devoir et cette charge que Dieu semble, dans sa souveraine providence, avoir confiés à un si grand continent, glorieusement méritant de la foi chrétienne : prendre une place éminente dans la noble tâche de répandre parmi les autres peuples les dons enviés du salut et de la paix.

Pourtant, il est absolument nécessaire à l'accomplissement de Nos vœux qu'on agisse sans nul retard et avec diligence, générosité et courage. Il faut que des forces grandement estimables ne soient pas gaspillées du fait de leur dispersion malencontreuse, mais que réparties avec ordre, elles se fortifient par leur union. S'il en est besoin, qu'on recoure à de nouvelles formes et de nouvelles méthodes dans l'exercice de l'apostolat, qui tout en restant fidèles aux principes et traditions de l'Eglise, répondront mieux aux exigences des temps et utiliseront les moyens qu'offrent les progrès modernes. Si les pécheurs ne se servent que trop, hélas ! de ceux-ci pour le mal, les bons, par une heureuse audace, doivent les faire servir à hâter la victoire de la vertu et à propager la lumière de la vérité.

Opportunité de la Conférence épiscopale.

Il Nous a donc paru opportun, pour donner volontiers suite aux vœux de l'épiscopat de l'Amérique latine, que la hiérarchie latino-américaine se réunisse pour étudier en commun et à fond les problèmes en question. Qu'on cherche ensuite, à la lumière des avis émis et d'une sévère enquête, les méthodes et les moyens à mettre en œuvre pour entreprendre parfaitement et sans retard tout ce que réclament les besoins de notre temps.

Lorsque les saints Pasteurs auront accompli ce travail préliminaire pour connaître à fond la situation et préciser les remèdes opportuns à y apporter, les délégués représentant les provinces ecclésiastiques et les territoires de Mission se réuniront sans tarder en conférence générale. Après avoir examiné les résultats de l'enquête exécutée, ils confronteront les avis émis de part et d'autre pour en tirer un plan et présenter des résolutions pratiques et promouvoir ainsi un développement plus heureux de la religion chrétienne dans tous les territoires de ce continent.

Tout en partageant leurs préoccupations que Notre sollicitude apostolique rend plus vives, Nous Nous réjouissons de prendre part en votre personne, vénérable Frère, à cette Conférence et d'y apporter par les Lettres présentes Nos vœux de succès et Nos encouragements en témoignage de Notre affectueuse bienveillance.

Recherche et soin des vocations sacerdotales et religieuses.

Nous sommes certain que ces évêques, zélés et dignes d'éloge, ayant sous les yeux les problèmes proposés à l'examen de leur assemblée, accorderont toute leur attention, chacun dans son territoire respectif, pour encourager de la manière la plus opportune et la plus efficace, les volontés qu'attire la vocation sacerdotale ou la vie religieuse, en vue d'en accroître le nombre, de les former avec soin et de les protéger sûrement et constamment. Qu'ils veillent encore, par une éducation convenable, à former des ministres de Dieu saints et prêts à tout bon travail. Que l'esprit ecclésiastique, qui doit les distinguer en raison du ministère sacré qu'ils exercent, soit préservé, sans avoir à souffrir, de tant de pièges et de dangers. Qu'ils croissent, enfin, de plus en plus en ferveur et que toute leur vie sacerdotale, dans une généreuse et constante préoccupation de nourrir leur piété envers Dieu et dans l'accomplissement de leurs devoirs quotidiens, soit exempte de vanité, riche de plénitude.

Le secours pastoral à demander aux autres nations.

Mais, puisqu'on peut prévoir facilement qu'il s'écoulera bien du temps avant que le nombre de ceux que la grâce divine appelle au saint ministère soit à la hauteur des nécessités de chaque pays, il faut, avec une égale application, faire du mieux possible pour que des ecclésiastiques venus d'autres nations se dévouent aux besoins de l'Eglise de l'Amérique latine. Ces prêtres ne doivent pas du tout être traités en étrangers, car tout prêtre catholique fidèle aux devoirs de son ministère se trouve comme en sa patrie là où prend son essor, où s'épanouit le Règne de Dieu.

Par ailleurs, une autre question se pose, de grand intérêt et digne de retenir l'attention des évêques qui tiendront cette Conférence, à savoir, le secours et les ressources qu'on peut obtenir dans le ministère des âmes en utilisant ceux qu'on appelle à bon droit et justement les auxiliaires du clergé : Nous voulons parler d'abord des religieux et religieuses qui, suivant l'appel divin, sont tout indiqués, par leur genre de vie, pour être leurs plus précieux et plus proches collaborateurs. Il y a ensuite des phalanges de fidèles qui avec une ardente charité suivent l'appel du Maître de la moisson évangélique. Le Maître les presse aimablement de consacrer leur zèle aux différentes activités que leur offrent le champ et le mérite des ouvriers apostoliques. Ils recevront un jour au ciel la récompense de leurs peines.

Nous pensons réellement que, tant que durera cette pénible insuffisance du clergé, la Sacrée Hiérarchie trouvera parmi eux le secours providentiel et nécessaire pour soutenir et développer l'œuvre du ministère sacerdotal.

Coordination de toutes les forces apostoliques.

Nous sommes également persuadé qu'il y aura un apport considérable de forces dont profitera l'exercice de l'activité apostolique dans l'Amérique latine, si toutes ces énergies s'unissent dans un ordre harmonieux et une concorde mutuelle, et si, dans ce but, on entreprend de chercher par une étude convenable les formes de l'apostolat et du ministère qu'une longue expérience et la pratique montrent comme étant les mieux adaptés aux conditions particulières de notre temps. Qu'on s'efforce d'utiliser également les nouvelles facilités qu'offre le monde moderne — comme la radio et la presse — pour répandre et faire pénétrer plus efficacement dans les esprits la Révélation céleste et les enseignements de l'Eglise, maîtresse de la vérité.

Ainsi organisées et ordonnées les forces catholiques soutiendront la lutte avec plus de vigueur pour défendre et développer de plus en plus le Règne de Dieu ; combat pénible mais plein de mérites.

Dangers que court la foi des fidèles.

La ruse de nos ennemis, malheureusement, multiplie ses artifices et il faut, avec vigilance et ardeur, faire tous ses efforts pour les repousser : telles sont les embûches des francs-maçons, la propagande protestante, les diverses formes de laïcisme, de superstition, de spiritisme qui se répandent d'autant mieux que s'aggrave l'ignorance des choses de Dieu et que le laisser-aller de la vie chrétienne devient de plus en plus de l'apathie. Alors, tout cela se substitue misérablement à la foi pure et sincère et apaise mal la soif de Dieu des populations. Il faut y joindre les doctrines perverses que propagent dans les foules ceux qui, sous couleur de justice sociale, sous prétexte d'améliorer la situation des citoyens des classes les plus pauvres, s'efforcent d'arracher des âmes l'inestimable trésor de la religion.

Dans cette même Conférence, il y aura d'autres sujets à traiter avec un soin diligent et sous tous leurs aspects, car le besoin se fait pressant. Le champ s'ouvre très largement aux triomphes de la foi apostolique.

Le problème des émigrants.

Entre autres choses de la plus grande importance, il ne faut pas oublier ce qui suit : l'Amérique reçoit, avec une hospitalité charitable, dans ses immenses territoires où abondent les mines, les produits agricoles et tout ce qui enrichit la vie, des multitudes d'hommes que la nécessité ou la persécution forcent à émigrer loin de leur patrie. Ce déplacement de tant d'hommes, comme il est facile de le comprendre, pose de nombreux problèmes à résoudre. Dans Notre Constitution *Exsul Familia* (1), Nous avons attiré l'attention sur ce sujet et donné des règles et prescriptions précises surtout en ce qui regarde le soin spirituel des émigrants.

Les impératifs de la question sociale.

Nous voulons de plus en plus que les esprits soient très attentifs sur ce point : combien il est nécessaire pour l'Eglise de remplir sa

(1) Cf. *D. C.*, nº 1145 (19. 4. 53), col. 457.

charge maternelle en matière sociale, en y apportant la lumière de sa doctrine et le dévouement de son activité providentielle. Si, dans toutes les nations, on doit y donner toute son attention, parmi celles de l'Amérique latine, la sollicitude pastorale de la Sacrée Hiérarchie doit s'en émouvoir particulièrement, car il s'agit d'une question étroitement liée à la situation et aux avantages de la religion.

Nous demandons enfin à tous de considérer la possibilité d'accroître la mise en commun cordiale de leurs travaux en raison des fruits de belle espérance qu'elle leur apporterait. Nous y exhortons paternellement non seulement les évêques et fidèles de l'Amérique latine, mais également les autres nations qui peuvent, chacune à sa manière, se donner aide et soutien. Les biens reçus maintenant, Nous en avons la ferme espérance, seront rendus, un jour, immensément accrus. L'Amérique latine les rendra à l'Eglise du Christ tout entière, lorsque, dans un fécond effort, elle mettra en œuvre ses ressources si nombreuses et considérables qui semblent, en quelqu[e] sorte, n'attendre que la main du prêtre pou[r] s'épanouir au service et en l'honneur de Die[u] pour l'accroissement du Règne du Christ.

Tout en concevant cette réconfortante esp[é]rance de féconds résultats, espérance que No[us] confions au Très Saint Cœur de Jésus et à [la] Vierge, Mère Immaculée, Nous Nous réjoui[s]sons de vous accorder affectueusement da[ns] le Seigneur, vénérable Frère, à vous et à to[us] ceux qui Nous sont très chers, cardinau[x,] évêques, prélats, et particulièrement à ceu[x] qui bientôt prendront part à la Conférence [de] Saint-Sébastien de Rio de Janeiro, Notre Bén[é]diction apostolique, pour que leurs soins [et] travaux produisent une ample moisson éva[n]gélique de fruits abondants. Cette Bénédi[c]tion, Nous voulons cordialement l'étendre au[x] prêtres, religieux et religieuses et à tous l[es] fidèles de toute l'Amérique latine.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, 29 juin de l'an 1955, de Notre Pontificat dix-septième.

PIE XII, PAPE.

Message au Congrès eucharistique de Ri[o]

du cardinal Feltin, président international de « Pax Christi »

S. Em. le cardinal Feltin, président international de Pax Christi, *n'ayant pu se rendre à Rio de Janeiro pour les solennités du Congrès eucharistique international, S. Em. le cardinal Gerlier, qui était à la tête des pèlerins français du Congrès, présente en ces termes le message du cardinal-archevêque de Paris :*

Ma joie d'être à ce Congrès vraiment splendide reste un peu attristée, vous le devinez, du fait que ma présence s'explique par l'absence du cher archevêque de Paris, S. Em. le cardinal Feltin. C'est lui qui avait promis de venir, et qu'on y attendait, à la fois parce qu'il est l'archevêque de Paris et le président international de *Pax Christi*. Le médecin a opposé son veto. Et, s'il nous est du moins réconfortant de savoir que les souffrances rhumatismales qui l'arrêtent ne présentent pas un caractère de gravité, nous ressentons tous ce matin, et moi le premier, la peine qu'il ne soit pas au milieu de nous, où sa place était marquée. Je le lui ai télégraphié dès notre arrivée à Rio. J'avais à cœur que mon premier mot fut pour le redire.

Aussi bien, le cardinal Feltin n'est-il pas complètement absent. Son collaborateur le plus intime depuis des années, l'interprète le plus qualifié de sa pensée, en ce qui concerne notamment ce mouvement international de *Pax Christi* dont la présidence lui a été confiée, Mgr le chanoine Lalande, est là pour lire les parties essentielles de la conférence qu'il avait promise sur « Les catholiques et la paix dans le monde contemporain ».

J'exprime d'avance à Mgr le chanoine Lalande la reconnaissance unanime de cette assemblée, qui ne pouvait pas souhaiter, à défaut de la parole si aimée de l'archevêque de Paris, une présentation meilleure et plus sympathiquement cordiale de la doctrine et du rôle essentiel de *Pax Christi*.

Après quoi j'ajouterai moi-même quelques mo[ts] encore, afin de répondre au désir très aimable fo[r]mulé dès notre arrivée par S. Em. le cardina[l] archevêque de Rio de Janeiro, qui voulait bi[en] souhaiter que pour atténuer un tout petit peu [le] regret si vif de l'absence du cardinal Feltin, [on] entendît pratiquement la parole de deux car[di]naux de France.

Mais avant de donner la parole à Mgr le chanoi[ne] Lalande, qu'il me soit permis, sans y insister auta[nt] que le désirerait le cœur, de dire en mon nom, [au] nom de tous les Français venus à Rio pour [le] Congrès, à quel point nous nous sentons heure[ux] d'être dans ce pays auquel nous unissent des tr[a]ditions et des souvenirs si profonds. Tant d'i[m]pressions nous assaillent et nous bouleversent [:] l'enchantement d'une nature merveilleuse, dont l[es] mots parviennent bien difficilement à tradui[re] l'exceptionnelle beauté ; le charme d'un accueil [où] rivalisent les plus hautes autorités, et cette fo[ule] dont la sympathie est si prenante et en qui no[us] sentons vibrer l'amour de la France, le sens ai[gu] de sa culture ; et cet attachement émouvant q[ui,] à l'heure la plus douloureuse pour nous de [la] dernière guerre, suscitait ici un jour de de[uil] national que nous ne saurions jamais oublier.

Et voici que s'ajoute à tant de causes de fr[a]ternité profonde la vision émouvante du triomp[he] incomparable que le Brésil prépare à l'Eucharist[ie.] La France, terre d'origine des Congrès euchar[is]tiques, pouvait-elle ne pas y être présente, par c[es] quatre évêques et ces 300 pèlerins que saisiss[ait] hier au point de mettre des larmes dans bien d[es] yeux l'apparition bouleversante de ce Christ q[ui] domine de ses bras étendus la ville, la mer, le pa[ys] tout entier, témoignage de la foi que vont exprim[er] les splendeurs du XXXVI[e] Congrès eucharistiq[ue] international, après que l'auront traduite magn[i]

quement des exposés comme celui que nous allons entendre.

Je donne la parole à Mgr le chanoine Lalande.

LE MESSAGE DE " PAX CHRISTI "

Dans l'immense regret que j'éprouve de ne pouvoir assister au Congrès eucharistique de Rio de Janeiro, la délicate bienveillance des organisateurs me procure du moins la joie d'y participer à distance, en adressant le texte de mon message à cette magnifique assemblée.

Je remercie très vivement S. Em. le cardinal Camara, ainsi que le Comité permanent du Congrès, d'avoir ainsi donné l'occasion à l'archevêque de Paris d'exprimer sa sympathie fraternelle au peuple brésilien et d'avoir confié au président international du mouvement *Pax Christi* l'honneur et le privilège de parler de la paix.

J'exprime aussi ma toute particulière et affectueuse gratitude à S. Em. le cardinal Gerlier qui a bien voulu, au terme d'une année de surmenage écrasant, me remplacer brusquement — mais avec quel éclat — dans cette grande mission de représenter l'épiscopat français et la France à cet hommage solennel rendu à l'Eucharistie.

Pour traiter le sujet « Les catholiques et la paix dans le monde contemporain », je prendrai pour base la doctrine de S. S. Pie XII qui, fidèle à sa devise *Opus Justitiae Pax*, mérite si bien, par les enseignements et par les actes de son pontificat, le titre de « Pape de la paix ».

Et, m'appuyant tout spécialement sur la mission qu'il assignait en ce domaine au « monde catholique » dans son discours du 13 septembre 1952 aux pèlerins de *Pax Christi*, je m'efforcerai de montrer successivement :

1° Comment se pose le problème de la paix dans le monde contemporain ;

2° Comment les catholiques peuvent et doivent contribuer, pour leur part, à l'instauration de cette paix internationale.

I. – Le problème de la paix dans le monde contemporain

La paix, d'après saint Augustin, repris par saint Thomas d'Aquin, est la « tranquillité de l'ordre ». Cette définition reste toujours vraie. Mais, en 1955, il ne s'agit plus seulement de recouvrer une tranquillité perdue et de rétablir l'ordre : il faut créer un ordre qui n'existe pas encore et sans lequel la tranquillité ne viendra jamais plus.

Ainsi, la paix se présente à la fois comme une guerre à empêcher et un ordre international à promouvoir.

Ce que la guerre apporte au monde.

« La paix, écrivait le philosophe anglais Hobbes, est l'absence de guerre. » Définition très insuffisante, mais qui renferme déjà un immense programme. Qu'on en juge par ces quelques chiffres, empruntés à des statistiques très sérieuses, et concernant la seule guerre de 1939-1945.

La guerre fait d'abord couler un fleuve de sang : 32 millions de soldats tués sur les champs de bataille, 20 millions de civils écrasés par les bombes, 26 millions d'êtres humains assassinés dans les camps de concentration, 45 millions de déportés, 30 millions de mutilés ou blessés. La guerre ruine les peuples : il faudrait, pour chiffrer les dépenses et les dégâts matériels, les nombres qui servent aux astronomes à calculer la distance des étoiles.

Plus grave encore le bilan des désastres moraux nés du conflit : foyers brisés, orphelins, immoralité précoce. Les hommes ne veulent plus revoir cela. Et voici qu'on les informe, dans leurs journaux quotidiens, de préparatifs mille fois plus monstrueux : ceux-là même que le Saint-Père a maintes fois flétris sous le nom des armes A. B. C. — atomiques, biologiques, chimiques.

Et, comme si ne suffisait pas le souvenir de ces hécatombes, voici qu'en dix ans deux guerres, pour ne parler que des principales — Corée, Indochine, — ont à nouveau ensanglanté notre planète, tandis que s'exaspèrent, en Asie, en Afrique, en Amérique, les conflits latents des races et des civilisations affrontées et que pèse sur l'univers, dans le silence tragique qui précède les orages, la tension des deux blocs Est-Ouest.

On comprend, dès lors, que Pie XII, reprenant l'énergique condamnation de ses prédécesseurs — « La guerre est satanique », affirmait Nicolas Ier au siècle de fer ; « C'est un monstrueux homicide et un accès de folie », reprenait Pie XI, — ait proclamé, dans son inoubliable Message de Noël 1944 : « Si une génération a dû entendre s'élever du fond de la conscience le cri de « guerre à la guerre », c'est certainement la nôtre. »

Guerre à la guerre. Pie XII ne lance pas ce mot comme les pacifistes rêveurs qui se figurent qu'il suffit de souhaiter la concorde pour qu'elle règne. Vicaire de Jésus-Christ, le Pape, comme son Maître, « sait ce qu'il y a dans l'homme ». Réaliste, il tient compte du péché. Mais il parle aussi au nom d'une longue tradition, d'une doctrine et d'une action bimillénaire de l'Eglise qui constitue le plus prodigieux Livre d'or en faveur de la paix.

Reprenant cette grande geste historique — éducation des Barbares, apaisement des querelles féodales, trêve de Dieu, arbitrages anciens ou récents, — le Souverain Pontife, témoin de ce que veut et de ce que peut l'Eglise pour écarter de l'histoire les tueries qui la déshonorent, décrète au cœur de notre xxe siècle une véritable mobilisation des consciences pour mettre la guerre hors la loi. Et, pour qu'elle soit efficace, il en indique les conditions : recours aux arbitrages ; désarmement réaliste des armes et des âmes ; révision de la notion de guerre juste, en raison des modifications profondes des techniques de destruction et de la sociologie internationale depuis l'époque de Vittoria et Suarez ; mais, surtout, création d'une organisation internationale des peuples, pour contraindre une nation coupable

à respecter le droit, cet emploi de la force ne constituant plus une *guerre*, mais une *opération de police internationale*, consacrant un pouvoir judiciaire élargi à l'échelle des nations.

La paix, un ordre nouveau à promouvoir

Mais encore faut-il que cette organisation mondiale devienne une réalité, et qu'elle repose sur un ordre mondial authentique qui détruise la guerre dans ses causes.

Or, pouvons-nous dire que cet ordre existe de nos jours ? Interrogeons d'abord les statistiques : elles révèlent une révoltante inégalité, une révoltante injustice entre les divers pays ou races du globe.

Les enquêtes officielles de l'O. N. U. et de l'U. N. E. S. C. O. les ramènent à ces trois fléaux principaux : la misère, la maladie, l'ignorance.

La misère ? 66 pour 100 de l'humanité, c'est-à-dire les deux tiers des hommes, ne disposent que de 15 % du revenu global, de sorte que, dans le pays le plus privilégié, le niveau de vie était, en 1952, 35 fois supérieur à celui du plus défavorisé.

D'où, la faim : plus d'un milliard d'hommes n'ont pas le minimum de calories journalières, alors qu'en d'autres pays on détruit les stocks ou les excédents de récoltes.

D'où, la maladie et la mortalité. Tandis que l'âge moyen de la vie approche de 66 ans en Suède, il ne dépasserait pas 28 ans aux Indes. La France, à elle seule, compte plus de lits d'hôpitaux (612 000) que tous les peuples d'Asie réunis.

Quant à l'ignorance, un milliard d'êtres humains âgés de plus de 10 ans (c'est-à-dire plus de la moitié de la population totale du globe) ne savent ni lire ni écrire.

Comment s'étonner, à la lecture d'un bilan si manifestement contraire à la justice, que le monde ne connaisse pas la « tranquillité de l'ordre » !

Et si, quittant les résultats purement numériques, nous examinons l'état d'esprit qui anime peuples et races les uns à l'égard des autres, y trouvons-nous davantage de chances de paix ? Malheureusement non.

Car nous assistons à ce fait étrange. Le monde s'unifie au plan de la technique, avec une rapidité qui nous déconcerte. Mais cette unité, véhiculée par la radio, le cinéma, la télévision, l'avion, est en avance sur la conscience, comme un corps qui grandirait plus vite que son âme, ou sans elle.

Comment considérer sans angoisse ces blocs juxtaposés ? Que faut-il préférer ? « La même paix pour tous, mais par la volonté du plus fort » ? ou « la coexistence de trois ou quatre humanités distinctes » qui ne se comprendront pas et ne collaboreront pas entre elles ?

Chrétiens, nous devons tout faire, le Pape nous le rappelait, pour faire cesser l'état immoral de la guerre froide et la transformer en « coexistence pacifique », en attendant mieux.

Ce mieux, cet ordre souhaité par le Saint-Père, c'est une « unité pluraliste », c'est-à-dire valable pour tous les peuples et respectueuse de chacun d'eux. Un ordre supranational su[p]pose des nations, et donc le patriotisme. [L]a paix doit être une symphonie vivante [des] patries, chacune d'elles tenant la place d'[un] instrument, conformément à sa vocation hi[s]torique.

II. — La tâche des catholique[s]

Comment les catholiques doivent-ils [et] peuvent-ils accomplir ce double devoir : évit[er] la guerre, construire un ordre mondial viable[?]

La réponse ne peut être donnée *in exten[so]* dans le cadre de cette conférence. Il fa[ut] choisir. Nul ne s'étonnera, je l'espère, q[ue] j'emprunte ce programme d'action au Discou[rs] que S. S. Pie XII adressait au mouvement *P[ax] Christi*, à Rome, le 13 septembre 1952. Car [ce] Discours est une véritable charte, où le Sain[t-]Père donne ses directives d'une façon extr[ê]mement précise, non seulement aux membr[es] de cette nouvelle association, mais, par el[le,] à l'ensemble des catholiques.

1. - Assumer les tâches temporelles.

Pie XII leur assigne, dans le cadre de cet[te] nouvelle croisade, une triple mission.

La première consiste à assumer les *tâch[es] temporelles* de la paix.

Car si elle est un don de Dieu, la paix e[st] aussi et dans le même moment, l'œuvre d[es] hommes. A une anatomie de la paix élarg[ie] doit correspondre une « physiologie » propo[r]tionnée. Autrement dit, chaque pays, chaq[ue] individu, aujourd'hui, doit aider ce grand cor[ps] à vivre en bonne santé, à fonctionner. L'ab[s]tention constituerait une désertion coupab[le]. « Un surnaturel, disait le Saint-Père à *P[ax] Christi*, qui s'écarte et écarte la religion d[es] nécessités et des devoirs économiques et po[li]tiques comme s'ils ne concernaient pas [le] chrétien et le catholique est chose malsai[ne] étrangère à la pensée de l'Eglise... »

Sans insister ici sur les fondements théol[o]giques de l'engagement temporel des chrétie[ns] à l'égard de la vie internationale, retenons q[ue] cette action peut s'exercer de trois faço[ns] principales.

En premier lieu, le devoir d'entraide inte[r]nationale. Et ici il y a un parallèle à fai[re] entre le mouvement social, au XIXe siècle, q[ui] tendait à promouvoir la justice à l'égard d[es] personnes (défense des travailleurs, organis[a]tion syndicale, etc.), et le courant qui, de n[os] jours, veut faire régner cette même justice [et] charité entre les peuples. Il y a, en effet, d[es] « nations prolétaires » — ou même sou[s-]prolétaires. A la suite des Papes, nous devo[ns] tout faire pour que cette « condition pro[lé]tarienne » disparaisse, comme injurieuse à [la] dignité humaine et formellement contraire [à] l'établissement de la paix.

2. - Éduquer l'opinion.

Mais, les dons matériels ne sont pas to[ut]. Il faut donc, en même temps, et c'est [la] deuxième tâche temporelle des chrétiens, éd[u]quer l'opinion pour former un sens intern[a]tional authentique.

On s'y emploiera en agissant sur l'opinion publique adulte, par la presse et les moyens audio-visuels : cinéma, radio, télévision au plan des producteurs comme à celui des usagers, afin de lutter contre le mensonge des propagandes et des psychoses de guerre.

Mais, c'est dès l'enfance et pendant toute l'adolescence que doit se faire cette éducation du sens international. Des rencontres de professeurs ont abouti à d'intelligentes réformes des manuels scolaires, surtout d'histoire et de géographie qui, trop souvent, jusqu'alors représentaient aux écoliers ou étudiants une vision tendancieuse des événements passés ou présents.

On pourrait ici multiplier les exemples.

Qu'il suffise de rappeler l'urgente nécessité pour tous les éducateurs de préparer les enfants dont ils ont la charge à devenir très tôt des habitants de toute la terre (en particulier par l'étude des langues vivantes, de la littérature étrangère, etc.) et des futurs citoyens de la cité humaine tout entière.

3. - L'éducation civique des citoyens.

Et c'est ici que se situent la troisième tâche temporelle de la paix : préparer les individus et les peuples à leur devoir civique international.

Car, selon toute vraisemblance, l'heure ne tarderait plus où les nations s'uniront pour former des groupements plus vastes. Les catholiques, loin de bouder cette évolution que le Pape lui-même encourage vivement lorsque, par exemple, il préconise la création de l'Europe, doivent la suivre de près et assumer les responsabilités dont ils seront capables au sein de ces nouvelles structures politiques.

Il n'est pas trop tard pour s'adonner à cette tâche, mais il faut se hâter si l'on ne veut pas que l'Eglise soit absente de cet immense chantier et qu'on puisse dire d'elle, dans cent ans, paraphrasant la constatation douloureuse de Pie XI, relative au problème ouvrier du XIXe siècle : « Le grand scandale du XXe siècle, c'est que l'Eglise a manqué le tournant international, a perdu le combat de la paix. »

III. — Mettre en jeu les forces de paix de l'Église

Il tient à nous, chrétiens, que ce scandale ne se reproduise pas. Nous avons pour cela un moyen à employer qui constitue notre seconde mission et notre seconde chance de paix.

Ici encore, c'est le Vicaire du Christ qui nous l'indique, et avec une insistance qui atteint jusqu'au fond de nos consciences. Il nous demande de « mettre en jeu les forces de paix accumulées dans l'Eglise et le monde catholique, grâce à l'unité surnaturelle des catholiques dans le Christ, dans la foi, dans l'accord fondamental de la pensée et des idées sociales, pour travailler ensemble aux tâches de la vie publique ».

Ce texte est capital. Il ne situe pas seulement l'unité des catholiques au plan de la foi, de Dieu notre Père, le Christ notre Frère, fondant notre unité mystique. Le Pape va plus loin : il montre que cette unité de Baptême et de *Credo* doit entraîner une certaine unité sociologique et aboutir à faire des chrétiens un corps visible, une société.

Or, cette société existe. Elle est un fait. Les statistiques la dénombrent : 470 millions de catholiques. Ce n'est pas ce chiffre, pourtant considérable, que le Saint-Père a d'abord en vue, car il sait très bien, hélas ! que des millions de baptisés ne le sont que de nom. Le potentiel de paix, dont parle le Pape, est avant tout énergétique. Il réside dans le fait que des hommes, des femmes, appartenant à tous les milieux, à toutes les races, ont, à l'égard des grands problèmes humains, des réactions et des attitudes semblables, nées « de l'accord fondamental de la pensée et de l'idée sociale », qui n'excluent pas, pour autant, les diversités propres de leurs patries respectives.

« Les catholiques d'un pays, dit l'Encyclique *Evangelii Praecones*, sont d'abord citoyens de la grande famille de Dieu et de son royaume. » Mais ils ne cessent pas, pour cela, d'être citoyens aussi de leur patrie terrestre.

Et voilà comment les catholiques répartis dans le monde entier constituent les plus authentiques forces de paix de notre temps. A une condition toutefois : que ces forces de paix ne restent pas un vain mot, mais, comme dit le Pape, soient mises en œuvre actualisée.

Se conduire dans un esprit de fraternité évangélique

Or, que se passe-t-il ? Un douloureux cloisonnement. Les chrétiens se conduisent en fils à l'égard du Saint-Père, avec une ferveur unanime, sans doute jamais égalée. Mais ils ne se conduisent pas en frères ; il leur manque la « dimension latérale ». De pays à pays, les catholiques s'ignorent, se dénigrent, s'accusent réciproquement et sans nuances. Ces déchirures à la robe sans couture de l'Eglise du Christ sont un scandale qui appelle une conversion collective.

La tâche qui s'offre à nous, Messieurs, est enthousiasmante. Nous vivons un tournant de l'histoire ; nous avons à refaire une chrétienté. Labeur immense « auquel, dit le Pape, toujours dans le même Discours, les générations passées auraient dû s'attaquer ». Mais entreprise réalisable, puisqu'elle a été réalisée au moins deux fois dans l'histoire.

Aux premiers siècles de l'Eglise, que voyons-nous ?

Des petites communautés chrétiennes dispersées sur l'itinéraire des apôtres et qui sont, cependant, soudées vitalement les unes aux autres. Elles s'envoient des lettres, des Gaules à l'Asie Mineure ; elles échangent collectes et prédicateurs. Leurs liens, ce sont les évêques qui s'adressent des nouvelles et des messages fraternels, et l'Eucharistie qu'on se porte mutuellement, nous dit saint Irénée, en signe d'union et d'amour.

Des siècles passent au cours desquels chaque pays doit sa conversion à des missionnaires

venus du dehors. Saint Martin, en France, est originaire de Hongrie ; saint Boniface, anglais, convertit l'Allemagne.

Deux Grecs, Cyrille et Méthode, évangélisent la Russie et la Pologne, et toute l'épopée missionnaire, de l'Equateur au Grand Nord, a gardé des origines jusqu'à nos jours ce caractère international.

Mais c'est au moyen âge que l'unité dans l'Eglise a été vécue au plan sociologique.

Sans vouloir faire l'apologie de tout ce que comporte de discutable cette réalisation historique, notons que les nations chrétiennes de la chrétienté médiévale ont conscience de former un tout, une même famille de peuples. Jamais, sans doute, le patriotisme ne fut moins chauvin qu'en cette époque où, au XIIe siècle par exemple, le siège épiscopal de Canterbury est occupé par un Italien, saint Anselme ; celui de Lincoln par un Savoyard, saint Hugues ; celui de Chartres par un Anglais, Jean de Salisbury, et qu'à Paris, au XIIIe siècle, l'Université confia ses chaires à un Allemand, Albert Le Grand ; à un Italien, saint Thomas d'Aquin, et à un Anglais, Roger Bacon, tandis que l'Ecosse députe Duns Scott, et les Pays-Bas Siger de Brabant.

Transposons les mots de saint Augustin : « *Quod esti et istae... cur non ego ?* » Ce que ces pays et ces époques ont réalisé, pourquoi pas nous, au XXe siècle ?

L'unité catholique est une « unité ouverte »

Voici que le Congrès international eucharistique réunit à Rio de Janeiro des frères venus du monde entier manger le même Pain, tandis que les organisations internationales catholiques y tiennent une importante session. Ce que cette manifestation grandiose va réaliser pendant quelques jours, autour de l'Hostie, et ce que ces associations vont poursuivre au plan du travail technique, les catholiques doivent maintenant, dans leur ensemble, le continuer ou l'entreprendre au fil des mois et des années. Non pas, certes, pour s'enfermer jalousement sur eux-mêmes, comme dans un ghetto, ni pour conclure entre eux une « paix séparée », aussi nuisible à la vraie concorde qu'injurieuse au sang du Christ répandu pour tous. Mais pour mettre au service de tous les peuples la prodigieuse source de réconciliation et d'entraide du Corps mystique et pour témoigner de lui devant le genre humain. L'unité catholique doit être une unité ouverte, et la paix chrétienne une paix missionnaire.

Mais encore faut-il que cette cohésion existe et qu'on puisse dire des nations ou des minorités catholiques ce que les païens stupéfaits disaient des premiers chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment. »

Pour créer cette cohésion globale des catholiques, de l'Alaska à Ceylan, du Cap au Japon, les moyens sont nombreux. Les plus valables sont ceux qui s'accomplissent au niveau même des communautés chrétiennes créées par l'Eglise et vivant de son Esprit-Saint : paroisses, diocèses, Ordres religieux, mouvements d'Action catholique, etc. Quel poids pour la paix du monde que cet immense réseau étendu sur notre planète. Ces paroisses qui se prennent mutuellement en charge, se commu niquent leurs intentions de prière, s'informe de leurs problèmes réciproques, échange leurs prêtres, leurs apôtres laïques... Cela s'e fait, cela s'accroît de jour en jour. Quand ne seront plus que 50 ou 100 paroisses, ma 1 000, 10 000 paroisses qui se seront ain « jumelées », comprises, découvertes et aimé par-dessus les frontières, quelque chose au changé dans le monde. Les préjugés, l jalousies nationalistes tomberont, et c hommes qui se seront sentis deux fois frèr ne pourront plus — quand ils auront don cette preuve tangible d'appartenance au mêm Corps : *Corpus Christi. Amen* — prendre l armes pour s'entre-déchirer.

Cette prédiction n'est pas une vaine pr messe, elle repose déjà sur des faits. Je n' citerai qu'un. Le 2 août 1914, les cloches de basilique d'Altenberg, près de Cologne, so naient le tocsin, pendant qu'à la même heu de village en village, tous les clochers France et d'Allemagne s'ébranlaient à le tour pour la mobilisation générale, appela des frères dans le Christ à s'affronter da le sang.

Trente-neuf ans après, le 2 août 1953, l mêmes cloches, de cette même basilique d'A tenberg, devenue le siège national de la Je nesse catholique allemande, sonnaient, ma à toute volée, cette fois.

Car, face à une foule immense de pèleri accourus de tous les pays et entourés de nom breux évêques également venus de parto deux cardinaux présidaient côte à côte messe solennelle de clôture d'un Congrès inte national pour la paix du Christ. L'un éta l'archevêque de Cologne, l'autre l'archevêq de Paris.

Vous me permettrez, Eminence, Excellenc Mesdames, Messieurs, de conclure par ce so venir inoubliable — auquel pourraient s' ajouter beaucoup d'autres — et d'espérer qu de proche en proche, tous les clochers de terre — flèches des cathédrales, tours massiv des églises de villages, campaniles des cit jeunes en plein essor — s'animeront, à le tour, à la faveur de ce rassemblement sublim de Rio de Janeiro, pour appeler l'unive catholique et le genre humain tout entier une autre mobilisation générale, à une no velle et décisive croisade en faveur de la pa donnée par Dieu et annoncée par les ang aux hommes de bonne volonté.

— *Les Oblates de l'Assomption ; de l'Orient désolé des chrétientés d'Occident à l'essor des Eglises noi* (1865-1954), par MARIA DE CRISENOY. Préface T. R. P. QUÉNARD. — Vol. 12 × 19 cm., 260 pag Collection « Les grands Ordres monastiques et In tituts religieux ». Editions Bernard Grasset.

Quand le P. d'Alzon fonda, en 1865, au Vigan, Oblates de l'Assomption, pensait-il que les six jeu paysannes cévenoles qui constituaient le prem noviciat allaient donner naissance à cette gra Congrégation qui, aujourd'hui, dans les Missio l'enseignement, les œuvres paroissiales, sociales hospitalières, la presse, travaille efficacement à l' tension du règne de Dieu dans de nombreux pay Il faut savoir gré à Maria de Crisenoy de nous av fait suivre tout le chemin parcouru depuis l'époq héroïque des premières années et de nous donner tableau complet de la Congrégation, telle qu'e existe aujourd'hui avec ses œuvres multiples variées.

DISCOURS FINAL DE S. EM. LE CARDINAL GERLIER

à l'Université pontificale de Rio *(18 juillet 1955)*

En notre nom à tous, je remercie M. le chanoine Lalande, et à travers lui S. Em. le cardinal Feltin dont il vient de nous communiquer le message de ce magnifique rappel de la doctrine de l'Eglise sur la paix et de cette démonstration puissante de la nécessité actuelle du mouvement *Pax Christi.*

A une heure où tant d'autres voudraient promouvoir la paix sans le Christ Jésus, sans son Eglise, et vont jusqu'à insinuer que l'Eglise est comme indifférente au problème de la paix, il est singulièrement réconfortant pour les chrétiens de savoir et de sentir que le gage suprême de la paix se trouve au contraire dans la doctrine de l'Evangile, de savoir qu'un mouvement leur est offert où ils pourront travailler sans arrière-pensée pour l'instauration de la paix, et de recueillir sur les lèvres mêmes du Pape ce témoignage qu'il daignait rendre à *Pax Christi :* « Mettre en jeu les forces de paix accumulées dans l'Eglise et le monde catholique, grâce à l'unité des catholiques dans le Christ..., voilà tel qu'il nous apparaît le but essentiel de votre mouvement *Pax Christi...* »

C'était pour apporter à l'Amérique du Sud, réservoir inépuisable de forces spirituelles, le message de *Pax Christi,* que l'archevêque de Paris, son président international, devait venir à ce Congrès.

Avec la haute et très bienveillante approbation de l'Eminentissime cardinal de Rio, nous sommes heureux de convier les catholiques de ce pays, tous ceux qui nous entourent, à apporter à *Pax Christi* l'appui précieux de leur adhésion, et à répondre aux appels que leur adressera bientôt le Comité de *Pax Christi,* dont la création sera l'un des fruits du Congrès.

Mais ce que j'ai à cœur de souligner maintenant, c'est qu'en leur adressant cet appel nous sommes directement dans la ligne de la merveilleuse affirmation de foi eucharistique que le Brésil offre au monde émerveillé. Car cette paix internationale à laquelle nous avons le désir si ardent de collaborer, elle est d'évidence, comme toutes les formes de la paix, le fruit béni de la divine Eucharistie.

L'Eucharistie centre de fraternité internationale et sociale.

Voyez-en la preuve dans les deux problèmes cruciaux du monde moderne : le problème social et le problème international.

Le monde d'aujourd'hui nous place devant de terribles problèmes à la fois éternels et nouveaux ; éternels par les principes qu'ils mettent en cause, nouveaux par les aspects que leur communique la transformation sociale dont notre époque est marquée.

Nous trouvons à la base une sorte d'étrange contradiction à laquelle, profondément, tout se rapporte.

Il y a, tout à la fois, dans le monde moderne, le besoin de Dieu et l'absence de Dieu.

« Le monde qui a voulu tuer Dieu, écrivait Daniel-Rops, a, en fait, l'obsession de Dieu. Il est partout présent, présent jusque dans sa tragique absence, présent pour les uns comme une angoisse, et pour les autres comme la seule espérance ». Paroles que les événements révèlent sans cesse plus exactes. Ce qui caractérise trop souvent, en effet, le monde moderne, c'est la volonté de se construire tout seul, indépendamment de l'influence de l'Eglise catholique. Cette aspiration à l'indépendance marque la fin de la chrétienté et se manifeste dès les XIVe, XVe et XVIe siècles. Elle s'est manifestée d'une façon aiguë dans le monde des philosophes au XVIIIe siècle. Au XIXe siècle et au XXe, elle a pris des formes souvent opposées, mais on la retrouve à des pôles très divers.

Les conséquences ont été terribles. Pie XII les a décrites dans sa première Encyclique quand il a parlé de l'illusion du progrès. N'étant plus soumis à l'influence salvatrice du Christ et de son Eglise, les hommes se sont laissé envahir par la passion de dominer ou par un désir de révolte violente, par le désir du profit sans limite, ou par l'envie et la haine vis-à-vis de ceux qui possèdent, par un appétit de jouissance sans frein qu'accompagne une insatisfaction, un mécontentement, une inquiétude, qui conduisent jusqu'à l'angoisse et au désespoir.

En même temps, l'homme, dans un orgueil qui le situe comme s'il était Dieu, veut se sauver lui-même et veut se persuader qu'il y arrivera. D'où des espoirs messianiques qui s'effondrent et ressuscitent ; confiance dans le progrès, dans la science, dans la démocratie, dans l'humanité, etc. Parfois c'est autour d'une idéologie, d'un homme ou d'un parti que les espoirs se rassemblent. Facilement, nous mettrions ici des noms...

De fait, jamais au cours de l'histoire de l'humanité, on n'a connu de pareilles inégalités et une telle injustice sociale ; jamais il n'y a eu de guerres plus atroces ; jamais on n'a affecté un plus grand mépris des droits de la personne humaine.

Devant le bouleversement du monde, les chrétiens pourraient-ils n'être que des témoins ? Ils ne sauraient être, vous le devinez, ni accrochés à ce qui s'écroule, ni hésitants devant la hardiesse des transformations qui s'imposent, ni oublieux des principes essentiels de charité évangélique et d'authentique justice que l'Eglise de Jésus-Christ garde inviolablement au milieu de ce confluent tumultueux d'aspirations contradictoires.

Car il serait également désastreux de trembler devant la vérité, fût-elle austère, ou de glisser vers les abîmes de l'erreur, fussent-ils séduisants à nos enthousiasmes, capables au même degré d'élans magnifiques et de redoutables déviations.

Notons, en premier lieu, qu'il doit y avoir, de la part de ceux qui veulent agir, un souci d'attitude et de langage : et ce serait une grande erreur que de ne pas le croire essentiel. Il y a des façons protectrices de se présenter et de parler que les générations actuelles ne supportent plus. Faut-il le leur reprocher ? Je voudrais être bien sûr que ceux qui le leur reprochent agiraient différemment si les rôles étaient renversés. Est-il surprenant, d'autre part, que les pauvres, les malheureux, les victimes de l'injustice soient aussi jaloux, plus

jaloux quelquefois, de leur dignité que de leur bien-être. Que penser d'un chrétien qui ne l'accepterait pas ?

Il faut donc tout faire pour donner à nos frères éprouvés le sentiment qu'ils sont compris, aimés, que notre compassion n'est pas une pitié un peu dominatrice, qu'elle n'est pas superficielle ni verbale, que, comme l'écrivait déjà Bossuet, nous souffrons nous-mêmes fraternellement de ce qui les fait souffrir. Il faut, suivant la formule employée volontiers aujourd'hui, s'intérioriser à eux. Ainsi faisait le Christ vis-à-vis des malades et de tous ceux qui étaient dans l'angoisse. Ainsi faisait saint Paul, qui a pu se rendre ce témoignage qu'il se faisait tout à tous pour les sauver tous.

Cela suppose plus encore, à savoir qu'on cherche à valoriser la personne de chaque travailleur en développant au maximum et corrélativement son initiative et ses responsabilités. Qu'on ne s'y trompe point : pour réaliser de tels progrès, il ne suffit pas de recettes d'organisation, ni de pseudo-technique : il y faut un esprit de fraternité respectueux des personnes et du travail, un esprit de charité.

Mais où donc trouvera-t-il son fondement, cet esprit de fraternité vraie sans lequel on ne résoudra jamais le problème social ? Où donc, sinon dans l'Eucharistie ?

Je le mentionne en quelques mots en ce qui concerne le problème social, afin de vous retenir principalement, mais aussi brièvement, sur le problème international.

Le problème social, je le sais bien, est, d'abord, un problème de justice, et je me garde bien d'imaginer que la justice et la charité soient une même chose. Mais qui donc voudrait nier cependant que la justice ne peut se réaliser que dans un climat fraternel ? On ne rend pleinement justice qu'à ceux qu'on aime, lors surtout que les exigences de la justice conduisent à des sacrifices pénibles que l'esprit fraternel peut seul faire accepter.

De cette fraternité, qui ira jusqu'au renoncement, y a-t-il un principe plus puissant que la communion à une même Hostie ? En s'éloignant de l'Eucharistie, les hommes dressent entre eux des barrières, creusent des fossés qui deviennent vite infranchissables. La souffrance suscite la haine La haine provoque la défiance hostile ou méprisante. Tandis que tout progrès de la vie eucharistique ouvre la voie au rapprochement des hommes et des classes, et prépare ainsi la paix sociale.

Et que dirai-je si je considère maintenant la paix internationale ? La paix, autour de laquelle le monde s'angoisse, contre laquelle se conjuguent tant d'obstacles, est-elle vraiment une illusion, un mensonge ou un espoir ?

Elle pourrait être un mensonge s'il se trouvait des hommes qui n'en veuillent faire qu'un thème à discours, sans désirer vraiment qu'elle se réalise. Elle risquerait de rester une illusion si on prétendait l'établir par des moyens purement humains. Elle peut, au contraire, devenir un lumineux espoir si nous la cherchons dans la voie tracée par Jésus-Christ, Prince de la paix.

Mais en parlant ainsi, est-ce que je ne cède pas moi-même à une illusion ? Humainement parlant, le problème de la paix n'apparaît-il pas insoluble, puisque la source profonde de la guerre c'est le péché. *Nationes peccati vulnere disgregatae,* comme nous le lisons dans l'Office du Christ-Roi ? A la base de toutes les désunions de toutes les discordes, il y a l'égoïsme humai et l'égoïsme humain sur le plan international fa naître en toute nation riche ou puissante cett volonté de domination que le vocabulaire d'aujou d'hui appelle « impérialisme » : impérialisme pol tique, financier, idéologique. A quoi il faut ajoute toutes les difficultés qui naissent de la diversit des hommes et de leurs particularismes, qui rédu sent si souvent la fraternité universelle à n'êtr qu'un désir vague et inefficace. Cette communaut des nations, dont le Pape a rappelé l'urgent nécessité, elle se heurte, à la fois, sous nos yeu aux nationalismes excessifs qui en rejettent le prir cipe même, et aux internationalismes qui dénier aux peuples leur véritable souveraineté.

Faut-il donc désespérer de la paix ? Humaine ment, on pourrait le craindre. Surnaturellemen jamais nous ne l'admettrons.

Et nous voici devant l'inexorable problème. O trouver le secret d'un rapprochement loyal a milieu de tant de discordes, d'une véritable unio fraternelle cimentée par la justice, au milieu d tant de haines ? Ce secret, c'est Jésus-Christ q nous l'apporte, et c'est dans l'Eucharistie qu' nous le donne.

Comment l'Eucharistie peut-elle accomplir cett merveille ? Nous l'apercevons sans peine si nou considérons : son efficacité comme sacrifice, s fécondité comme sacrement.

L'Eucharistie, en effet, se présente tout d'abor à nous comme le sacrifice du Christ qui enlève qui détruit les péchés du monde. Sans doute, el n'ajoute rien à l'unique sacrifice du Calvaire. Mai à travers les siècles, elle est un véritable sacrific qui applique les mérites de la Croix à chaqu génération. Puisque la cause principale et profond de la guerre, c'est le péché, c'est l'égoïsme humai et tout ce qui en découle, seul le sacrifice qu abolit le péché du monde peut préserver l'humanit de la guerre. C'est notre foi, ici, qui nous éclair et nous réconforte.

Mais l'Eucharistie est aussi sacrement, et so efficacité pour la paix, toutes les paix, spéciale ment pour la paix internationale, va nous appa raître à cet égard d'une manière plus directemen sensible encore, car ce sacrement est, par excel lence, celui de la charité et de l'Unité.

Communier, c'est s'unir à Jésus-Christ. Mai l'Eucharistie ne se contente pas de signifier, ell opère l'union de chacun avec le Sauveur Dieu... Dans l'Eucharistie, ce n'est plus par voie de con séquence, c'est directement et uniquement que s trouve augmentée la charité. « L'effet de ce sacre ment, dit saint Thomas, c'est la charité considéré non seulement dans son *habitus,* mais dans so exercice. »

L'Eucharistie, d'autre part, nous unit à tous no frères dans le Christ-Jésus : elle est, à ce point d vue, le sacrement du Corps mystique. « L'Unit du Corps mystique, dit encore saint Thomas, es produite par le Corps véritable sacramentellemen reçu. »

Et j'ajoute que l'Eucharistie est, à un titr spécial, le sacrement de l'Unité. Sans doute, o pourrait ne pas distinguer charité et Unité, ca l'Unité est le fruit de la charité. Mais de même qu le Christ-Jésus, dans le discours après la Cène après avoir rappelé bien des fois à ses apôtre qu'ils devaient s'aimer les uns les autres comm il les avait aimés, a voulu terminer toutes chose

par une prière pour l'Unité, ainsi je voudrais insister sur cet effet de l'Eucharistie qui est l'Unité.

Car cette Unité, si nous savons la bien comprendre, va faire disparaître, en un certain sens, toutes les diversités propres à chaque catégorie humaine. Et l'humanité sera capable alors de vivre réellement le mot de saint Paul : « Dans le Christ-Jésus, il n'y a ni Grec ou Juif, ni Barbare ou Scythe, ni esclave ou homme libre, mais tous sont un en lui. » De même, nous devrions pouvoir dire : Il n'y a plus ni Espagnol ou Italien, ni Brésilien ou Argentin, ni Français ou Allemand, ni Américain ou Russe, mais tous sont un dans le Christ-Jésus.

L'Eucharistie, sacrement de l'Unité de l'Église.

Ainsi l'Eucharistie, qui nous unit tous à l'humanité du Christ d'une façon à nulle autre pareille, est-elle le sacrement par excellence de l'Unité de l'Eglise, c'est-à-dire de l'union des hommes dans le Médiateur et, par lui, en Dieu. Vous savez la formule magnifique de saint Paul : « Le Pain que nous rompons n'est-il pas la mise en commun du Corps du Christ ? Parce qu'un est le Pain, c'est un seul et unique corps que, malgré notre nombre, nous sommes devenus, nous tous, en effet, qui avons pris part ensemble à ce même Pain. » (*I Cor.*, x, 16-17.)

Faut-il vous rappeler les conditions dans lesquelles saint Paul écrivait ces lignes ? Parmi les Eglises qu'il avait fondées, celle de Corinthe comprenait des Juifs convertis, surtout des néophytes venus du paganisme. La population de cette cité était très bigarrée : Italiens, Grecs, Syriens, Egyptiens. C'est à cette Eglise, où se coudoyaient les hommes libres et les esclaves, les riches et les pauvres, les fils d'Israël et les représentants de nationalités diverses, que saint Paul écrivait les mots que je viens de rappeler. Un seul Pain, un seul Corps : cette formule exprimera pour toujours la doctrine de l'Eglise.

De tout ce qui précède se dégage pour tout chrétien quel qu'il soit une conclusion claire, inéluctable, impérieuse : il doit être, dans les conditions où l'a placé la Providence, un ouvrier de la paix. Aucun motif ne saurait l'autoriser à demeurer inactif, ou simplement indifférent, alors que le monde est engagé dans le combat dramatique dont la paix est le terrible enjeu. A qui ne le comprendrait pas, on pourrait redire le mot du Divin Maître aux deux apôtres qui rêvaient d'une sorte de vengeance : Vous ne savez donc pas de quel esprit vous êtes ? Toute la tradition chrétienne se dresserait contre un fils de Dieu qui ne se croirait pas tenu d'être le serviteur actif d'une semblable cause. Ne serait-ce pas, d'ailleurs, parce qu'elle porte, sans le savoir hélas ! trop souvent l'héritage de vingt siècles de christianisme que la masse ouvrière témoigne, à l'égard de la paix, un attachement si ardent, si universel, dont telle ou telle manifestation peut nous surprendre ou nous heurter, mais auquel nous ne saurions refuser, quand on le dégage de certains aspects politiques, une impressionnante grandeur.

Ah ! puissent tous les fils de l'humanité, retrouvant le sens de la vieille tradition chrétienne, comprendre enfin, à l'encontre de tant d'excitations haineuses qui les dressent les uns contre les autres, que ce ne sont pas les hommes qu'il faut abattre, mais les barrières qui les divisent.

Me permettrez-vous de conclure par un fait dont j'ai été le témoin et qui a marqué une des émotions de ma vie.

Car cette unité de toutes les nations réalisées par l'Eucharistie, j'ai eu le privilège de la voir deux fois dans ma vie, et je ne saurais jamais l'oublier.

***

[Et le cardinal évoque, en terminant, les deux pèlerinages internationaux d'anciens combattants qui ont eu lieu à Lourdes à l'époque où il en était l'évêque.

Il retrace le spectacle si émouvant de ces 100 000 hommes, appartenant à toutes les nations belligérantes sans exception, priant ensemble la Vierge de la Grotte de Massabielle. Il fait revivre surtout cette messe de communion du dimanche, où, côte à côte, les anciens alliés et les anciens adversaires retrouvaient, en recevant l'Hostie sainte, le sens de leur fraternité chrétienne. Il rappelle ce mot d'un grand professeur de l'Université, s'écriant devant ce spectacle : « J'ai vu l'Eglise ! »

Il conclut en demandant que le XXXVI[e] Congrès eucharistique international affermisse dans toutes les âmes cette conviction ardente que Celui qui peut, au milieu de notre monde affreusement divisé, faire de l'humanité une famille, c'est le Christ-Jésus vivant dans l'Eucharistie.]

Rio de Janeiro, le 18 juillet 1955.

— *De la Loge à l'Eglise : H. C. E. Zacharias*, par JOSEPH FOLLIET. — Brochure 12 × 17 cm., 16 pages. Collection « Convertis du xx[e] siècle ». Editions Foyer Notre-Dame, 184, rue Washington, Bruxelles, I.

Né allemand luthérien, d'un père hongrois d'origine juive, et d'une mère polonaise de tradition catholique, H. C. E. Zacharias, après avoir perdu tout sentiment religieux, commença, aussi étrange que cela puisse paraître, à se rapprocher de Dieu dans les rangs de la Franc-Maçonnerie anglaise, dont il fut un grand dignitaire ; puis, devenu planteur en Malaisie, il passa à l'anglicanisme. Réalisant enfin que l'anglicanisme était une cote mal taillée entre le protestantisme et le catholicisme, il fut reçu en 1926 dans l'Eglise catholique, aux Indes où il milita aux côtés de Gandhi et de Nehru. On le retrouve professeur à la maison de formation du mouvement missionnaire *Ad Lucem*, à Lille, dans les années 1933-1936. C'est à ce moment qu'il collabora à *la Vie Intellectuelle*, à *Sept*, à *la Jeune République*. En 1937, il est professeur à l'Université de Peï-Ping, tenue par les Pères du Verbe-Divin, poste qu'il dut quitter définitivement après l'arrivée de Mao Tsé Toung. Il mourut en 1953 à Techny, dans la banlieue de Chicago, chez les Pères du Verbe-Divin.

C'est avec un intérêt soutenu, encore rehaussé par le don incontestable de narrateur de M. Folliet, que l'on lira la vie si pleine et si mouvementée du *old Zac*, comme il aimait s'appeler lui-même, qui n'a jamais péché contre la lumière et qui en a été récompensé en trouvant le Christ.

— *Journal de Jeanne Gariel*. — Vol. 19 × 14 cm., 190 pages. Prix : 540 francs. Editions du Levain, Paris.

Une préface du R. P. de Parvillez, S. J., et une introduction de Mme Marie André nous présentent ce journal d'une jeune fille morte à 14 ans. Elle l'a commencé le jour même de sa dixième année. Vive, spontanée, joyeuse, cette enfant avait reçu de Dieu, ainsi que le signale le préfacier, « des qualités intellectuelles et artistiques au-dessus de la moyenne ». Elle a écrit cela comme l'oiseau qui chante, pour elle-même, sans autre confidente que sa maman. On y goûte, à chaque page, les bienfaits d'une éducation chrétienne. C'est un témoignage touchant et pittoresque de sincérité absolue.

LETTRE DE S. S. PIE XII AU T. R. P. J.-B. JANSSEN,

Préposé général de la Compagnie de Jésus, à l'occasion du IVe centenaire de la mort de saint Ignace de Loyola

Le 31 juillet 1556, saint Ignace de Loyola mourait à Rome, laissant à l'Eglise un Ordre qui, par son attachement inviolable au Siège de Pierre, son zèle pour le salut des âmes, l'initiative et l'ardeur de ses missionnaires, ses mérites dans les sciences divines aussi bien que profanes, les lettres et les arts, devait prendre dans la chrétienté une place de premier plan. A l'occasion de ce IVe centenaire de la mort de saint Ignace de Loyola, le Pape a adressé la Lettre suivante au Préposé général de la Compagnie de Jésus (1) :

A NOTRE CHER FILS JEAN-BAPTISTE JANSSEN, PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

PIE XII, PAPE

CHER FILS,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

C'est avec une grande joie que Nous avons appris que la Compagnie de Jésus que vous dirigez dignement, cher Fils, depuis déjà neuf ans, va célébrer solennellement le souvenir de votre saint fondateur, à l'occasion du IVe centenaire de sa mort. Tous les membres de la Compagnie en retireront un amour plus ardent à l'égard de leur Père et législateur bien-aimé, une considération plus parfaite envers son Institut et se fortifieront dans ces sentiments. Nous approuvons d'autant plus volontiers, en ajoutant Nos vœux de succès, ces solennités séculaires que Nous espérons qu'elles répandront des fruits plus abondants, non seulement sur les Compagnons de saint Ignace, mais encore dans les âmes des fidèles. Vraiment, de même que, lors du IVe centenaire de la fondation de votre Compagnie, par Nos Lettres apostoliques très chaleureuses (2), pour Notre satisfaction et la vôtre, « Nous méditions avec gratitude les glorieuses merveilles que la divine Providence a accomplies au cours de ces quatre siècles par vos aînés et par vous » (3), de même, aujourd'hui, il Nous plaît d'en rappeler le souvenir comme le meilleur présage. C'est donc d'un cœur paternel que Nous vous exhortons encore à promouvoir avec le plus grand zèle, de préférence dans les choses spirituelles, toutes ces initiatives, ces œuvres et moyens de défense « qui permettront de faire face aux besoins nouveaux et croissants de Notre époque » (4).

Nous avons appris que toutes vos provinces, qu'on trouve répandues dans tout l'univers, d'elles-mêmes se sont cordialement proposé de célébrer cette année séculaire en pratiquant avec plus de zèle et de fidélité et en faisant rayonner plus largement les Exercices spirituels de leur Père et législateur. Bien plus, saint Ignace n'a rien laissé en héritage à ses fils, de plus précieux, rien de plus utile, rien de plus durable que ce Livre d'or, et les Souverains Pontifes, depuis Paul III (1), et de nombreux saints dans l'Eglise l'ont souvent comblé d'éloges. S'il est vrai, comme l'écrit le P. La Palma (2) que le livre des *Exercices spirituels* a été le premier-né de saint Ignace, on peut également dire que le saint auteur fut lui-même le premier-né de ces Exercices. Car, c'est eux qui ont, comme d'une vie nouvelle, fortifié son âme, dirigé ses premiers pas dans la voie de la perfection et accru ses forces pour donner son choix au Roi divin accablé de fatigue, déchiré d'outrages, ayant souffert les tourments et la mort au service de son Père éternel, et le suivre jusqu'à la cime la plus haute de l'amour, pour que, brûlant des feux de la charité divine, il fût impatient d'amener aux pieds du Christ Sauveur, non pas seulement lui-même, mais le monde tout entier. Après en avoir expérimenté les effets remarquables, Ignace témoigna un jour qu'en eux se trouvait « tout ce que je puis penser, éprouver et comprendre de meilleur en cette vie, tant pour l'avantage personnel de l'homme et la fécondité de son action, que pour l'utilité et le profit de beaucoup d'autres » (3).

C'est pourquoi personne ne s'étonnera que votre saint fondateur ait voulu que chacun de ceux qui, dans cette Compagnie, désiraient « militer pour Dieu sous l'étendard de la croix et pour le seul Seigneur, et pour l'Eglise son Epouse, sous le Pontife romain, vicaire du Christ sur la terre » (4), subissent l'épreuve de ces Exercices. Puisque lui-même y avait puisé une vie nouvelle, il voulut que ses fils s'y abreuvent de cet esprit qui donna son origine à la Compagnie : cette ardeur prodigieuse et sainte de l'âme, éveillée dans les Exercices par l'action de la grâce de Dieu, qui les rendrait non seulement avides mais résolus et zélés pour le service de la gloire divine et intrépides dans le support des épreuves pour cette cause. Qu'ils s'efforcent donc, de toutes leurs forces, oublieux de leurs aises, dans la fuite de l'oisiveté, l'application à l'oraison soutenue par la mortification personnelle, de parvenir au but qui leur est proposé dans la Compagnie.

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin de *l'Osservatore Romano* du 31 juillet 1955.
(2) Lettre apost. *Nosti profecto*, *A. A. S.*, année 1940, vol. XXXII, p. 289 et s.
(3) *Ibid.*, p. 289.
(4) *Ibid.*, p. 295.

(1) PAUL III, Lettre apost. *Pastoralis officii*, 31 juill. 1548. — BENOÎT XIV, Lettre apost. *Quantum successus*, 20 mars 1753. — LÉON XIII, Lettre au R. P. L. Martin *Ignatiae Commentationes*, 8 févr. 1900. — PIE XI, Const. apost. *Summorum Pontificum*, 25 juill. 1922, *A. A. S.*, XIV, 420-422. — PIE XI, Lettre encycl. *Mens Nostra*, 20 déc. 1929, *A. A. S.*, XXI, 698-706.
(2) LUIS DE LA PALMA, *Camino espiritual* ; Madrid, Apost. de la Prensa, 1944, L. V, c. III, p. 702.
(3) *Monumenta Historica, S. J. : Mon. Ignatiana*, vol. Ier, p. 113, *Epist. ad Miona.*
(4) JULES III, Lettre apost. *Exposcit debitum*, 21 juill. 1550.

Mais lorsque Ignace, en vertu des pouvoirs accordés par Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Paul III (1), établit dans la suite ses Constitutions et les donna à ses compagnons à observer, il n'entendait pas substituer des lois mortes à la place de la loi vivante et vivifiante de l'amour intérieur. Après avoir établi sa Compagnie, il ne lui échappait pas ce que signifiait cette phrase : « S'astreindre particulièrement au service du Siège apostolique » (2) sous l'étendard de la croix, de cette croix assurément à laquelle Jésus-Christ, cloua, pour la faire disparaître, l'ordonnance qui était contre nous, pour que tous les hommes, délivrés de la puissance du démon, marchent dans la lumière de la foi et l'ardeur de la charité. Le mandat parlait clairement au mont des Oliviers : « Vous serez encore mes témoins... jusqu'aux extrémités de la terre » (3). « Etends ta charité par tout le monde », écrivait ensuite Augustin, « si tu veux aimer le Christ ; car les membres du Christ sont répandus par toute la terre » (4). Ignace lui-même devait voir plus de mille de ses compagnons militer sous l'étendard de la croix jusque dans les contrées les plus lointaines de l'Europe, de l'Amérique, de l'Inde et de l'Ethiopie. Tel fut le début de cet apostolat qui doit appeler ses fils dans la vaste vigne du Seigneur : les uns dans les Missions, parmi les infidèles, que les Souverains Pontifes, au cours des ans, désireront leur confier pour les cultiver au prix d'un labeur ardu, avec une science exacte, bien mieux, au prix du sang de leur martyre ; les autres, auprès des chefs d'Etats ou auprès de ceux qui subissaient un dur esclavage ; les autres dans des écoles enfantines ou dans les chaires des Universités ; les autres, enfin, pour donner les *Exercices spirituels* à n'importe quelle classe des hommes ou bien pour enrichir et illustrer le monde des lettres. Il reviendra à ses Constitutions d'aplanir la voie qui permettra à tout le corps et à chacun de ses membres dispersés sur toutes les plages du monde, mais unis entre eux et leur chef par un même amour du Roi éternel, de pouvoir arriver à cette forme parfaite de vie, qui est le fruit éminent des Exercices, selon les principes de l'Institut d'Ignace.

Cher Fils, qui parmi vous, en cette année du IV[e] centenaire, n'entendra pas cette parole qu'articulait Paul et devenue maintenant celle d'Ignace : « Montrez-vous, frères, mes imitateurs, et ayez les yeux fixés sur ceux qui se conduisent selon le modèle que nous vous offrons » ? (5) Grâce au secours divin, la Compagnie n'a jamais manqué d'hommes remarquables par leur sainteté, qui, par leur parfaite observance des Exercices d'Ignace, ont gardé intact ce modèle et y ont puisé force et stimulant pour mener une vie très exactement fidèle aux Constitutions, pour reproduire en eux plus parfaitement ce modèle et travailler le plus efficacement à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Ce sont des hommes de ce modèle que cherchait Pie VII, d'immortelle mémoire, quand d'incessants tourbillons secouaient la barque de Pierre et qu'il désirait lui fournir des rameurs éprouvés et résistants (1). L'Eglise, cette sainte Mère, ne demande pas d'auxiliaires d'un autre modèle, à cette même Compagnie, en ces temps de tempête. Que les fils actuels d'Ignace s'efforcent donc de suivre les traces des anciens. Qu'ils se placent sous l'étendard de la croix pour repousser courageusement toutes les attaques des princes de ce monde de ténèbres. Il leur faut faire preuve d'une obéissance attentive et très active envers les supérieurs, et tout d'abord au Souverain Pontife ; ce sera leur distinction la plus glorieuse. Que l'amour de la pauvreté s'oppose aux convoitises du monde ; qu'une certaine austérité de vie et un travail infatigable s'opposent au plaisir de l'oisif ; que la charité fraternelle, bienveillante, pacifique, mutuelle et à l'égard de tous les hommes, s'oppose aux dissensions et discordes du monde ; et, à l'encontre du « matérialisme », que s'oppose cette foi sincère et très fervente qui reconnaît toujours Dieu présent dans le monde et toujours le vénère. Et si heureusement il en est ainsi, Ignace mort revivra dans ses fils.

En vous témoignant dans cette Lettre de Nos sentiments paternels, Notre pensée se tourne vers ces Pères et Frères qui, sous la lourde main des persécuteurs, ont enduré ou endurent encore un cruel exil ou des supplices. Ils sont certainement les fils les plus dignes, car ils sont à la hauteur des gloires et des traditions les plus éclatantes de la Compagnie de Jésus. Ce sont des confesseurs de la foi catholique, qui font le grand honneur à leurs autres frères et leur donnent l'exemple. Que Dieu les affermisse ! Pour Nous, Nous les embrassons dans Nos sentiments les plus affectueux. Mais Nous saluons encore tous les fils d'Ignace dans Notre amour paternel, et demandons à Dieu que, par le patronage de votre saint fondateur et législateur, votre Père, sous la protection de la Bienheureuse Vierge Marie, ils grandissent de plus en plus dans la vertu. Celle-ci, avec la grâce de Dieu, en fera, entre ses mains, un solide instrument pour tout gouverner et tout conduire pour la plus grande gloire de Dieu.

Comme gage de Notre particulière bienveillance à l'égard de l'illustre Compagnie de Jésus, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, cher Fils, et à tous les Compagnons confiés à vos soins, en quelque partie du monde qu'ils se trouvent, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 31 juillet, l'an 1955, de Notre Pontificat le dix-septième.

PIE XII, PAPE.

(1) PAUL III, Lettre apost. *Regimini militantis Ecclesiae*, 27 sept. 1540.
(2) *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, partie X, Lettre B.
(3) *Actes*, I, 8.
(4) S. AUGUSTIN, *In Epist. Joannis ad Parthos*, tr. X, n° 8, M. L. III, 2-2060.
(5) *Phil.*, III, 17.

(1) PIE VII, Lettre apost. *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, 7 août 1814.

Lettre de S. S. Pie XII pour le IXe centenaire de la mort de saint Barthélemy, Abbé

Le Saint-Père a adressé la Lettre suivante à l'archimandrite Isidore Croce, Abbé de Sainte-Marie de Grottaferrata, à l'occasion du IXe centenaire de la mort de saint Barthélemy, qui illustra au XIe *siècle le célèbre monastère basilien, fondé par saint Nil de Calabre* (1) *:*

A Notre cher Fils Isidore Croce,
Abbé ordinaire du monastère
de Sainte-Marie de Grottaferrata.

PIE XII, PAPE.

Cher Fils,
Salut et Bénédiction apostolique,

Nous avons appris avec joie le zèle ardent qui vous anime, vous et vos autres confrères, pour célébrer le IXe centenaire de la mort très pieuse de saint Barthélemy-le-Jeune, quatrième Abbé de ce monastère. C'est répondre parfaitement à Nos vœux.

Rien ne peut, en effet, Nous être plus agréable que les honneurs accordés à ce flambeau de l'Eglise. Ses actes remarquables ont été la gloire non seulement de la vie monacale mais encore de ce Siège apostolique. Il convient donc d'honorer la mémoire d'un si grand homme qui, à juste titre, est appelé le second père de cet Institut monastique fondé par saint Nil. C'est après la mort de son fondateur, qui venait à peine de jeter les fondements de votre monastère dans la terre de Tusculum, qu'il revint à saint Barthélemy-le-Jeune, une fois élevé à la dignité d'Abbé, d'achever l'œuvre commencée par saint Nil et de la pourvoir d'un très sage règlement. C'est donc surtout à sa prudence, à sa doctrine, à sa sainteté qu'il faut attribuer ce fait que ce rameau de la vie religieuse orientale, transposé en Occident, après une si longue suite de siècles, montre dans l'Eglise une telle force de vie.

Mais parmi les nombreuses choses qui Nous viennent à la pensée, à cette occasion, il plaît de faire ressortir un fait qu'il importe de méditer, surtout de nos jours. C'est qu'à chaque fois qu'il arrive de rappeler l'époque de saint Barthélemy et les débuts de votre couvent, le cœur s'inquiète, avec tristesse et regret, de ce qu'on a perdu par le malheur d'une longue époque : Nous voulons parler de cette union antique, exempte de mésintelligence, quand les Grecs n'étaient pas séparés de l'Eglise romaine, mais, sous le gouvernement et le magistère du Vicaire du Christ, se fondaient dans l'unique troupeau. C'est pourquoi ce fut un heureux événement que, au témoignage de saint Barthélemy-le-Jeune, votre Père et Législateur ait cherché auprès de cette ville sainte une généreuse hospitalité « pour y préparer un lieu et monastère » où il réunirait « ses frères et ses fils dispersés » (*Vita S. Nili ;* Migne, *P. G.*, vol. CXX, col. 158). C'est là, sous la protection des Pontifes romains, que votre Institut a grandi d'une manière admirable. Ainsi, fort de sa foi romaine, jointe harmonieusement à la langue grecque et à la liturgie grecque, il demeure jusqu'à nos jours un éclatant témoignage de cette unité antique.

Si on examine toutes ces choses équitablement, pourquoi les préjugés, qui depuis si longtemps retiennent ses fils loin du sein maternel de l'Eglise, ne cèdent-ils pas peu à peu à la vérité ? Les peuples orientaux, en effet, n'ont rien à redouter du rétablissement de l'unité avec l'Eglise romaine et de leur retour si désiré et nécessaire à cette Eglise. Ils ne perdront absolument rien de leur dignité, de la splendeur de leur liturgie, ni du patrimoine sacré de vie légué par leurs ancêtres. Bien mieux, ils trouveront largement gloire et protection.

Il y a donc lieu, cher Fils, que non seulement vous méditiez tout cela, d'une si grande utilité pour l'unité catholique, au cours de la célébration de ce centenaire, mais que vous cherchiez à le mettre en pleine lumière et à le rappeler publiquement.

Pour vous, cependant, vous souvenant de la vertu et des exemples d'un tel père, marchez fermement sur ses traces et appliquez-vous à reproduire en vous l'éclat de sa sainteté.

Pour que tous ces vœux se réalisent, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur, à vous, cher Fils, et à vos confrères, la Bénédiction apostolique, gage de la protection divine.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 30 juin de l'an 1955, de Notre Pontificat le dix-septième.

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin de *l'Osservatore Romano* du 6 août 1955.

Condamnation d'un journal tchécoslovaque

L'Osservatore Romano *du* 24 *juillet* 1955 *a publié le texte latin du décret suivant du Saint-Office* (1) *:*

Suprême S. Congrégation du Saint-Office.

Décret. — Prohibition d'un journal

Mercredi, 13 *juillet* 1955.

Au cours de l'Assemblée générale de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office, les Eminentissimes et Révérendissimes NN. SS. les cardinaux préposés à la sauvegarde de la foi et des mœurs, après le vote des RR. MM. les Consulteurs, ont condamné et prohibé le journal intitulé :

Katolicke Noviny, *Praha.*

Et le 15 du même mois et de la même année, S. S. Pie XII, Pape par la divine Providence, a approuvé, confirmé et ordonné de publier la résolution des Eminentissimes qui lui était soumise.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 22 juillet 1955.

Marius Crovini,
notaire.

(1) Traduction de *la D. C.*

JOSÉPHISME MARXISTE

Sous ce titre, l'Osservatore Romano *du 24 juillet commente ainsi la condamnation qui précède* (1) :

La condamnation d'un périodique tchécoslovaque, que nous reproduisons ailleurs dans notre journal, est motivée, comme les condamnations précédentes de périodiques polonais et hongrois (2), par la nécessité de clarifier des positions, exclusivement sur le terrain religieux.

A plusieurs reprises, notre journal s'est occupé des tristes conditions dans lesquelles se trouve l'Eglise en Tchécoslovaquie. Bien que la propagande communiste, parfaitement organisée à l'intérieur comme à l'extérieur, tente de faire apparaître l'Eglise tchécoslovaque libre et... protégée (!), nous sommes contraints encore une fois, de publier le bilan suivant :

Douze évêques, parmi les évêques résidentiels et les auxiliaires, se trouvent éloignés de leurs sièges. Pour cinq d'entre eux, *l'Annuaire pontifical* de 1955 note : « en prison pour la foi », tandis que pour chacun des huit autres, on lit : « détenu dans une localité inconnue ». Parmi ces derniers, certains auraient été, dit-on, mis en liberté surveillée.

Les membres les plus en vue du clergé séculier ont suivi le sort des évêques ; quant aux autres, ils sont strictement surveillés dans toutes leurs activités pastorales.

Les religieux ont été totalement *liquidés.* Tous ont été déportés dans des camps de concentration, et les supérieurs sont séparés de leurs religieux, disséminés dans différents camps. Les Sœurs ont été, elles aussi, traitées comme les religieux ; seules, les infirmières se trouvent encore dans les hôpitaux (quelques-unes même en habit religieux) (3).

L'attitude du régime communiste envers l'Eglise est caractérisée par un *joséphisme exagéré.*

Un régime, qui s'inspire de principes athées, a légiféré largement en matière religieuse. Par la loi n° 217 du 14 octobre 1949, a été institué, comme on sait, l'Office d'Etat pour les affaires ecclésiastiques, par l'intermédiaire duquel le régime surveille toutes les curies et tous les évêques restés encore en liberté relative. L'article 2 de ladite loi établit que l'Office d'Etat a pour « tâche de veiller à ce que la vie religieuse et ecclésiastique se développe sans opposition avec la Constitution et les principes du régime démocratique populaire ».

Obéissant à cette norme, les agents gouvernementaux, placés aux côtés de la hiérarchie, s'efforcent d'éliminer, autant que cela dépend d'eux, les conflits avec les principes du « régime démocratique populaire », issu du coup d'Etat de 1948 ; mais ils ont réussi à rendre toujours plus profonds les conflits du régime avec les principes fondamentaux de l'Eglise catholique, fondée par le Christ.

On connaît aussi les singulières méthodes de persuasion employées pour supprimer les difficultés. Citons un exemple : l'évêque de Budéjovice refusa de reconnaître le « vicaire général » que l'Office d'Etat voulait lui imposer ; en conséquence, il se trouve « détenu dans une localité inconnue » !

On connaît également les moyens employés par les fonctionnaires de l'Office d'Etat pour faire élire « vicaires capitulaires » certains ecclésiastiques soumis aux directives dudit Office.

Radio-Prague, dans une émission de mars 1954, a laissé échapper une phrase qui éclaire toute la situation : « ... les *prêtres,* comme tous les autres *employés d'Etat...* ». Il est évident que le régime tchécoslovaque, par la violence et par l'astuce, voudrait faire de l'Eglise catholique un docile instrument, pour faciliter le triomphe des principes athées et antireligieux du communisme.

Afin de mieux atteindre ce but, tous les Séminaires diocésains ont été fermés. Le gouvernement en a ouvert deux *nationaux :* un à Prague (transféré ensuite à Litomerice), pour la Bohème et la Moravie ; l'autre à Bratislava, pour la Slovaquie.

Les supérieurs et les professeurs de ces Séminaires sont nommés par le gouvernement, et l'éducation des élèves est davantage conforme aux directives gouvernementales qu'aux prescriptions du Droit canonique et du Saint-Siège.

L'Office d'Etat en question seconde par tous les moyens une autre initiative. Il s'agit de cours d'instruction et de réunions du clergé.

Dans ces cours sont développés aussi des thèmes religieux et strictement ecclésiastiques ; mais le rôle le plus important revient aux fonctionnaires d'Etat eux-mêmes, lesquels traitent les questions et développent les arguments chers à la propagande communiste.

Le *Katolicke Noviny,* comme du reste les autres périodiques du même genre, ignore tous ces faits déplorables.

Il a oublié que *tous* les évêques de la Tchécoslovaquie, dans leur Lettre pastorale collective de 1946, avaient indiqué les points suivants comme essentiels pour une possible coexistence : 1° respect de la conscience des jeunes gens et de la mission éducatrice de la famille et de l'Eglise ; 2° reconnaissance du pouvoir de juridiction du Pape et des évêques ; 3° abolition des dispositions contraires à l'Eglise.

Aucun des trois points rappelés ci-dessus n'a eu jusqu'à présent la moindre réalisation. Aussi, très lourde est la responsabilité de journaux, comme le *Katolicke Noviny* qui, la plupart avec l'aval des signatures de quelques ecclésiastiques, renforcent la fraude commise par la propagande communiste.

Ledit journal qui, en d'autres temps, fut en Slovaquie un valeureux défenseur des principes catholiques et de l'Eglise, s'est fait dans la suite, dans l'édition de Prague, le porte-voix de la prétendue « Action catholique », condamnée comme schismatique par le Saint-Office, par décret du

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE.

(2) Cf. *D. C.*, n° 1204 (24. 7. 55), col. 901 et 905.

(3) Sur la persécution qui sévit en Tchécoslovaquie, *la D. C.* a publié de nombreux articles et documents, en particulier dans les numéros 1048 (31. 7. 49), col. 991-1019; 1055 (6. 11. 49), col. 1451-1469 ; 1064 (12. 3. 50), col. 369-381 ; 1088 (11. 12. 51), col. 154-168 ; 1092 (8. 4. 51), col. 421 ; 1109 (2. 12. 51), col. 1493-1498.

20 juin 1949. Maintenant, ce journal soutient pleinement et avec enthousiasme l'attitude du régime et celle de la fraction « progressiste » du clergé tchécoslovaque, en opposition avec la juste attitude des évêques eux-mêmes, confesseurs de la foi et du Saint-Siège.

Si douloureuse qu'elle soit, la condamnation de ce journal est devenue absolument nécessaire.

Qu'elle constitue un sévère avertissement pour le petit groupe de ceux qui se sont faits des instruments volontaires d'une œuvre désagrégatrice et schismatique. Qu'elle soit un puissant rappel pour les faibles et les hésitants. Qu'elle serve d'approbation bien méritée et d'encouragement pour la majorité du clergé et des laïques, qui sont restés héroïquement fidèles à la doctrin[e] et à la discipline catholiques.

Enfin, que cette condamnation soit pour le[s] catholiques qui se trouvent en deçà du rideau d[e] fer et qui s'imaginent à tort pouvoir résoudre le[s] plus graves problèmes au moyen de certaine[s] « ouvertures », une pressante invitation à médite[r] sur la situation dans laquelle se trouvent, dan[s] ces nations, l'Eglise, le clergé et les institution[s] catholiques.

Que ces catholiques pensent à la profond[e] abjection dans laquelle sont tombés ceux qu[i] après avoir espéré dans le succès d'une collabo[ra]ration, sont devenus les serviteurs du plus anti[-]chrétien et du plus tyrannique des régimes.

LES INSTITUTS SÉCULIERS

Nous avons publié l'an dernier (1) *une liste d'Instituts séculiers ou d'Instituts ayant des analogies avec eux sur le plan de l'apostolat. Cette liste contenait presque uniquement des Instituts français; nous avions fait appel à nos lecteurs pour la compléter en cas d'oubli, mais le fait que très peu d'Instituts français nous ont été signalés depuis nous permet de supposer que notre énumération était pratiquement exhaustive, exception faite pour les quelques Instituts qui, pour diverses raisons, ont préféré qu'il ne soit pas parlé d'eux. La liste que nous publions aujourd'hui contient en conséquence une grosse majorité d'Instituts étrangers, soit déjà érigés canoniquement en Instituts séculiers, soit envisageant cette érection dans un avenir plus ou moins rapproché. Nous la portons à la connaissance de nos lecteurs dans le même but qui a guidé notre étude précédente : aider les vocations qui cherchent leur voie dans cette direction à s'orienter en connaissance de cause, et aussi, subsidiairement, faire connaître les Instituts qui existent déjà. La multiplication des fondations entraîne en effet un éparpillement d'énergie qui ne peut que nuire à l'efficacité de l'apostolat.*

Comme pour notre étude précédente, nous nous sommes mis directement en relation avec les Instituts que nous mentionnons. Pour les cas où les renseignements donnés ne proviennent pas de l'Institut lui-même, nous en indiquons la source en note.

I. — Instituts masculins

A. De droit diocésain

L'Union des Catéchistes de Jésus Crucifié et de Marie-Immaculée (Unione catechisti del SS. Crocifisso e di Maria SS. Immacolata).

Cet Institut séculier a pour but la sanctification de ses membres dans le monde en même temps que l'apostolat catéchistique et social.

Le fondateur en est le Fr. Teodoreto (prof. Giovanni Garberoglio) des Ecoles chrétiennes (Lasallien), né à Vinchio d'Asti, le 9 février 1871, et décédé en odeur de sainteté à Turin le 13 mai 1954.

En vue de la fondation de cet Institut, u[n] Frère convers franciscain coopéra avec le Fr. Teo[doreto]. Son nom est Fra Leopoldo Maria Muss[o] O. F. M., décédé à Turin, le 27 janvier 1922. L[a] cause de sa béatification est en cours.

Approuvée comme pieuse union par S. Em. l[e] cardinal Richelmy, archevêque de Turin, l[e] 9 mai 1914, l'Union des catéchistes fut approuvé[e] comme Institut séculier par un décret de S. Em. l[e] cardinal Fossati, archevêque de Turin, le 24 jui[n] 1948.

Les Catéchistes se proposent de susciter le cult[e] et l'amour à Jésus crucifié, ils enseignent le caté[-]chisme dans les paroisses et dans les écoles, il[s] assistent les mendiants et ils dirigent à Turin un[e] école ouvrière gratuite qui s'appelle « Maison d[e] charité arts et métiers ». Les élèves sont plus d[e] cinq cents. Il y a des cours du jour et du soir. Plusieurs succursales de cette école existent au[x] environs de Turin.

Les Catéchistes vivent chacun chez soi, mais il[s] sont en train d'organiser un internat pour ceu[x] d'entre eux qui peuvent et qui désirent vivre e[n] commun.

Adresse : *Via Bernardino Galliari, 2, Turin.*

Les Croisés de Saint-Jean (Kruisvaarders van St Jan)

Institut se consacrant à l'éducation religieuse e[t] sociale des jeunes garçons, en particulier de[s] jeunes délinquants, psychopathes, etc., et à toute[s] autres œuvres sociales de charité et d'éducation.

L'Institut fut fondé le 23 janvier 1922 à L[a] Haye, par le R. P. Van Ginneken, S. J.

Il a été approuvé comme Institut séculier e[n] septembre 1948, par S. Exc. Mgr Huibers, évêqu[e] d'Haarlem, en attendant l'approbation par le Saint[-]Siège.

Les membres font six mois de postulat suivi d'une année de stage dans une maison de l'Ins[-]titut et d'une année de formation religieuse e[t] pédagogique. C'est à l'issue de cette dernière anné[e] qu'ils prêtent serment d'obéissance totale a[u] Supérieur général de l'Institut, lequel inclut l[a] pauvreté, et prononcent le vœu privé de chasteté[,] cela pour le temps où ils seront membres de l'Ins[-]titut, car ils peuvent demander au Supérieu[r] général d'être relevés de leurs engagements. Il[s] doivent cependant avoir l'intention personnelle d[e] se donner irrévocablement à l'Institut pour tout[e] leur vie.

Ils vivent en communauté, mais prévoient pou[r] l'avenir une forme de vie isolée.

---

(1) *D. C.*, n° 1165, du 24. 1. 1954, col. 75 et s.

Ils ont quatre internats aux Pays-Bas pour garçons associaux, un internat au Curaçao, un à la République Dominicaine, et deux centres d'activité sociale.

Adresse : *C. J. M. Van de Corput, Supérieur général, Van Ginnekenhuis, Schouwweg 69, Wassenaar (Pays-Bas).*

Milites Christi.

Fondé à Milan en 1938, cet Institut a été érigé en Institut séculier de droit diocésain par S. Em. le cardinal Schuster, en 1952.

Son but est la recherche de la perfection religieuse pour ses membres dans l'accomplissement des tâches spéciales à chacun et l'apostolat dans le milieu de travail, considéré comme intention de charité, intention qui doit imprégner toute leur activité. L'Institut ne possède pas d'œuvres propres.

Il ne se rattache à aucune forme particulière de spiritualité. Ses trois grands principes de vie intérieure sont : la consécration totale à Dieu, l'obéissance à Dieu et la charité.

Ses membres prononcent les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance pour une durée d'un ou trois ans ; ils peuvent, plus tard, sous certaines conditions, émettre des vœux perpétuels. Ils s'engagent en particulier à la recherche de la perfection dans leur travail. La formation dure quatre ans. Chacun l'accomplit dans son propre milieu de vie.

Il n'y a pas de vie de communauté, mais les membres se retrouvent pour des semaines de formation, des semaines de retraite, des journées d'étude, etc.

L'Institut a actuellement une centaine de membres, il est en voie de se développer dans divers diocèses d'Italie.

Adresse : *Milan, via Stradella, 10.*

L' « Opus Cenaculi ».

L'*Opus Cenaculi* est un Institut séculier conforme aux normes de la Constitution *Provida Mater*, et qui groupe ensemble prêtres et laïcs.

Cet Institut a pour but :

1° D'organiser des centres d'apostolat communautaires dans les milieux intellectuels, ruraux et ouvriers, utilisant tous les moyens modernes que le progrès met à notre disposition, et mettant à profit la contribution qu'un laïcat bien formé peut donner sous la direction de prêtres zélés.

2° D'ouvrir des foyers de prière et de charité pour le clergé séculier où les prêtres puissent se trouver chez eux et venir prier, faire une retraite, se reposer, demander un conseil ou des secours.

3° De faciliter en accord avec la hiérarchie l'aide des diocèses plus riches en prêtres et en éléments apostoliques aux régions déchristianisées, aide permanente ou temporaire suivant les besoins.

4° De former les laïcs et de les préparer à assumer toutes les responsabilités, non seulement d'ordre financier ou matériel, mais aussi apostolique, qui peuvent être de leur ressort, suppléer ainsi au manque de prêtres et faciliter la pénétration religieuse des milieux jusqu'ici fermés au clergé.

5° L'Institut séculier a un aspect missionnaire en ce sens qu'il vise aussi bien les régions déchristianisées de l'Europe que les pays traditionnellement chrétiens qui souffrent du manque de prêtres, comme ceux de l'Amérique latine et les pays de Mission proprement dits.

La spiritualité de l'*Opus Cenaculi*, celle des laïcs comme celle des prêtres, est centrée sur le Saint Sacrifice de la messe, qu'ils s'efforcent de mieux connaître et de mieux vivre. L'*Opus Cenaculi* cherche à développer la dévotion à la messe par tous les moyens mis à sa disposition.

Par suite de circonstances providentielles, le Souverain Pontife s'est intéressé personnellement à ce projet, deux ans avant qu'il ne publie la Constitution *Provida Mater* qui est à la base des constitutions de l'Institut, et c'est pourquoi peut-être il a voulu voir cette œuvre se fonder et se développer à Rome même. Le 31 mai 1952, il confia au cardinal Doyen, du Sacré-Collège, la mission de réaliser canoniquement cette fondation. Le 17 juin de la même année, S. Em. le cardinal Tisserant signait le décret d'érection de la *Pia Unio* servant de base à l'Institut. Le 9 octobre 1953, la Sacrée Congrégation des religieux autorisait la fondation canonique de l'Institut séculier. Le décret d'érection, signé de S. Em. le cardinal Tisserant, porte la date du 29 octobre 1953, fête du Christ-Roi. Le 31 mai 1954, les premiers membres firent leur serment, et à cette occasion, le Saint-Père envoya au Supérieur de l'*Opus Cenaculi*, M. le chanoine Georges Roche, une très spéciale Bénédiction signée de sa main.

Aujourd'hui, l'*Opus Cenaculi* est établi à Rome, près du Vatican, *via Aurelia* 183. S. Em. le cardinal Tisserant lui a confié la direction de son Petit Séminaire, auprès de la cathédrale du diocèse de Porto et Ste Ruffine, à la Storta, commune de Rome, où se construit le premier grand centre du Cénacle.

Plusieurs « Cénacles » sont en préparation, avec la bienveillante autorisation de NN. SS. les évêques, en France, en Suisse et au Canada.

En outre, par un décret d'érection de S. Em. le cardinal Tisserant, une branche féminine a été érigée en pieuse union, le 22 août 1954.

Institut séculier sacerdotal de la Sainte Milice de Jésus (La Santa Milizia di Gesu).

Cet Institut fut fondé en mai 1933, à Troja (Italie méridionale), par S. Exc. Mgr Farina, évêque de Troja et Foggia. Son but est d'offrir aux prêtres séculiers des conditions de vie qui, sans rien changer à leur caractère de prêtres séculiers, leur facilitent la recherche de la perfection à laquelle ils sont tenus de par leur vocation sacerdotale.

L'Institut n'a pas d'œuvres d'apostolat particulières ; il vise seulement à conserver et à augmenter chez ses membres l'esprit de leur perfection sacerdotale, et à les mettre ainsi à l'entière disposition de leur évêque dans tous les ministères et œuvres à eux assignés.

L'Institut est strictement diocésain, et ne reçoit que les prêtres et clercs des deux diocèses de Troja et Foggia, unis *ad personam episcopi*. Le supérieur en est l'évêque des deux diocèses, actuellement S. Exc. Mgr Carta.

Les membres de la Sainte Milice de Jésus vivent isolés ou groupés, selon les possibilités personnelles de chacun et ses occupations. La règle leur interdit cependant de vivre dans leur propre famille, sauf en cas de nécessité reconnue par l'évêque. Ils ont deux centres communautaires, l'un à Foggia, l'autre à Troja, qui leur servent soit de maisons de séjour, soit de maisons d'invalidité et de vieillesse.

L'esprit de l'Institut est celui d'une famille sacerdotale qui réunit les prêtres dans la charité fraternelle, leur garantit une assistance continue sur les plans spirituel et temporel, supprime le danger de l'isolement, un des facteurs de l'effritement progressif de l'esprit sacerdotal.

L'Institut a reçu le *nihil obstat* de la Sacrée Congrégation des religieux, en février 1954.

Adresse : *Instituto sacerdotale della « Santa Milizia di Gesu » presso il seminario vescovile di Troia (Foggia) Italie.*

Les Serviteurs de l'Eglise (Servi della Chiesa).

Institut pour prêtres diocésains et laïques. Parmi les laïques, certains restent dans leur milieu de vie où ils exercent leur profession, d'autres vivent en communauté et s'emploient comme auxiliaires paroissiaux.

L'esprit de l'Institut se résume en deux points : obéissance absolue à l'évêque et pauvreté évangélique envisagée comme participation à la vie des classes pauvres.

Il compte actuellement 24 membres. Les membres de l'Institut instruisent une quarantaine d'enfants dans deux écoles apostoliques, une pour futurs prêtres et une pour futurs assistants paroissiaux.

Il a été érigé en Institut de droit diocésain en 1948. Adresse : *Piazza Vallisneri* 2, *Reggio Emilia, Italie.*

B. Instituts désirant leur érection en Instituts séculiers

Les Compagnons de Saint-Georges
(Gezellen van Sint Joris).

Institut fondé en 1950 à Médan (Sumatra) dans le double but de la sanctification personnelle de ses membres et de l'apostolat au service de la hiérarchie, particulièrement organisations de jeunesse (scoutisme) et diffusion de bonnes lectures. Les constitutions ont été approuvées par S. Exc. Mgr Brans, vicaire apostolique de Médan, le 25 avril 1954 (1).

Notre-Dame des Dunes
(Onze Lieve Vrouw ter Duinen).

Institut ayant pris naissance parmi les moniteurs laïques de l'école artisanale rattachée à l'abbaye Notre-Dame des Dunes d'Ossendrecht (diocèse de Breda), dans le but de former des apôtres laïques dans le monde.

Adresse : *Volksabdij « Onze Lieve Vrouw ter Dunen » Ossendrecht (N.-B.), Pays-Bas* (2).

II. — Instituts féminins

A. De droit pontifical

Les Filles de la Reine des apôtres
(Filiae Reginae apostolorum).

Institut fondé en 1910 par la comtesse Hélène de Persico en vue de « donner aux œuvres catholiques des membres qui feraient de l'apostolat leur devoir d'état, et se consacreraient à Dieu par les vœux religieux tout en restant dans le monde ». Les membres de l'Institut doivent toutes se dévouer aux œuvres d'apostolat, à moins qu'elles ne soient malades ou au service de personnes qui ont charge d'âme. L'Institut comprend trois catégories de personnes : celles qui prononcent des vœux temporaires pendant sept ans, celles qui prononcent des vœux perpétuels, celles enfin qui, en plus des vœux perpétuels se consacrent entièrement par quatrième vœu à l'apostolat et se mettent à la pleine disposition de l'Institut. Les membres n'ont pas la vie commune ; cependant, chaque année, toutes se retrouvent pendant plusieurs jours.

(1) Cf. *Katholiek Archief*, 1954, col. 220.
(2) Cf. *Ibid.*

L'Institut a reçu le décret de louange le 1er novembre 1950. Il avait été érigé en pieuse union par l'archevêque de Trente (Italie), en 1931 (1).

Notre-Dame-de-la-Route
(Gemeinschaft Unserer lieben Frau vom Wege).

Institut fondé en 1936, à Vienne (Autriche), par des congréganistes de la Sainte Vierge. Il s'est depuis propagé en Allemagne et en Suisse. Il s'inspire de la spiritualité de saint Ignace. Les membres prononcent les trois vœux, gardent leur rang social et leurs activités professionnelles. Beaucoup sont institutrices, professeurs, assistantes sociales, auxiliaires paroissiales, etc. L'Institut est de droit pontifical depuis le 6 janvier 1953 (2).

Adresse : *Wien IX, Boltsmanngasse,* 14.

B. De droit diocésain

L'Alliance en Jésus par Marie
(Alianza en Jesus por Maria).

L'Alliance en Jésus par Marie fut fondée à Saint-Sébastien, le 2 février 1925, par M. l'abbé Antonio Amundarain Garmendia († 19 avril 1954).

L'apostolat spécifique de l'Institut est le triomphe de la pureté dans le milieu familial, professionnel, social et paroissial. Ses membres prononcent à cet effet un quatrième vœu, celui de travailler à cet apostolat. L'Institut ne connaît pas de vie commune en dehors des actes communs nécessaires pour maintenir l'unité. Chacune vit là où Dieu l'a mise et il lui est demandé de « fleurir là où Dieu l'a plantée ». Comme elles proviennent de toutes les classes et de toutes les professions, le rayon d'action de l'Institut est immense.

Il compte actuellement 3 450 membres, résidant pour la plupart en Espagne ; il a commencé son expansion en Afrique du Nord, France, Angleterre, Italie et Amérique du Sud. Il est dirigé par un Conseil général, sept organisations régionales et 34 centres locaux ; il y a en outre divers groupes épars. Au total, l'Alliance est présente dans 730 localités. Elle a été érigée en Institut séculier de droit diocésain le 2 février 1950, étant le premier Institut séculier espagnol féminin à recevoir cette approbation. Elle espère maintenant être érigée en Institut de droit pontifical.

Adresse : *Cardenal Cisneros* 55, *Madrid.*

« Ancillae Sanctae Ecclesiae. »

L'Institut groupe des femmes, des jeunes filles et des veuves qui se consacrent à l'apostolat laïque. A la façon des diaconesses des premiers siècles de l'Eglise, elles secondent la hiérarchie de l'Eglise dans son activité sociale et apostolique. Il compte actuellement 131 membres. Fondé comme pieuse union en 1921 par S. Em. le cardinal Faulhaber, archevêque de Munich, il a été érigé en Institut séculier le 12 août 1953 par S. Em. le cardinal Wendel, successeur du cardinal Faulhaber.

Adresse : *Maria Fitz, Studienraetin, München* 22, *Kanalstrasse* 40/0.

Les Catéchistes de Marie, Vierge et Mère.

Institut fondé il y a cinq ans, à Nagoya (Japon), par le R. P. Gemeinder, Supérieur général des Missionnaires du Verbe-Divin. Les membres s'en-

(1) D'après *Les Instituts séculiers*, du R. P. BEYER, Desclée de Brouwer, 1954, p. 373.
(2) D'après *Les Instituts séculiers*, du R. P. BEYER, p. 373.

gagent par serment à se consacrer à l'apostolat direct. Elles s'efforcent par le travail, la parole et l'exemple d'exercer une influence bienfaisante sur toutes les classes de la société. Elles travaillent soit comme directrices de catéchismes en Mission, ou cherchent par leurs emplois à l'école, au bureau, à l'hôpital ou dans les entreprises à exercer leur apostolat en union avec l'Action catholique. Elles participent aussi activement aux activités des organisations d'Action catholique de leurs paroisses. Elles vivent soit isolées, soit dans leurs familles. L'Institut a été érigé en Institut séculier de droit diocésain le 11 février 1954, par S. Exc. Mgr Matsuoka, préfet apostolique de Nagoya (1).

La Croisade évangélique (La Cruzada evangelica).

Institut fondé à Santander le 8 décembre 1937 par un prêtre séculier : don Doroteo Hernandez, lequel en avait trouvé l'inspiration dans les principes donnés par saint Antoine-Marie Claret pour une vie religieuse dans le monde, en 1851. Les premiers membres de l'Institut exercèrent leur apostolat auprès des prisonniers et de leurs familles pendant la guerre civile. Aujourd'hui, elles s'occupent particulièrement de la jeunesse féminine des classes populaires (enseignement, classes du soir, écoles ménagères et professionnelles, catéchismes, foyers), elles se préoccupent également d'influer sur les milieux de travail en collaboration avec l'Action catholique.

L'Institut a des maisons à Santander (maison-mère : *Antonio Mendoza*, 5), Madrid (*Garcia Luna* 17 et 19), Salamanque (*Patio Chico*, 1, et *Libreros*, 34), et Valence (*Cenia*, 3).

Il a été érigé en Institut séculier le 1er mai 1951 par S. Exc. Mgr Eguino Trecu, évêque de Santander.

Marie, Mère du Bon Pasteur
(Maria Moeder van de Goede Herder). (2)

Institut fondé aux Pays-Bas peu après la promulgation de la constitution *Provida Mater*. Il se propose d'aider le prêtre dans le ministère paroissial (assistantes sociales, assistantes familiales, dirigeantes de mouvements de jeunesse, œuvres diverses, enseignement, etc.). Elles travaillent de préférence dans les milieux déshérités du point de vue matériel ou du point de vue religieux (les quartiers du port de Rotterdam, particulièrement). Leur spiritualité est eucharistique, mariale et franciscaine (directeur spirituel : R. P. Optatus, O. F. M., Cap.).

L'Institut compte des membres au sens strict, qui font des vœux privés de pauvreté, chasteté et obéissance et prêtent un serment de fidélité à l'Institut, et des membres au sens large qui ne s'engagent que partiellement ; elles concluent avec l'Institut un contrat où les liens mutuels sont indiqués avec précision. Les unes et les autres vivent isolées, sauf si des motifs d'apostolat exigeaient une vie en communauté.

L'Institut a été érigé canoniquement par S. Exc. Mgr Huibers, évêque de Haarlem, le 12 octobre 1950.

Adresse : *Apostolaats Instituut, Dorpsweg* 136 *C, Rotterdam-Zuid, Pays-Bas.*

Les Missionnaires du sacerdoce royal
(Missionarie del « sacerdozio regale »).

Institut fondé en 1945 dans l'archidiocèse de Milan. Son apostolat spécifique consiste à promouvoir les vocations sacerdotales par la prière, le sacrifice de soi et l'influence personnelle. La plupart des membres sont enseignantes. L'Institut a été érigé en Institut séculier de droit diocésain, en 1950 (1).

Les Missionnaires séculières (Misioneras seculares).

Fondé par M. l'abbé Rufino Aldabalde-Trecu, directeur spirituel du Séminaire de Vitoria, l'Institut, primitivement appelé des « Missionnaires évangéliques diocésaines » fut érigé en pieuse union le 3 décembre 1939 par Mgr Javier Lauzurica, administrateur apostolique du diocèse de Vitoria.

La mission fondamentale de l'Institut est l'apostolat dans le monde que les membres exercent dans les divers milieux de vie. Des maisons de retraite et des centres de formation sociale permettent d'approfondir cet apostolat. Dans chaque diocèse, les membres de l'Institut se mettent à la disposition de l'évêque ; il leur est souvent demandé de prolonger l'action du prêtre dans des lieux, temps et circonstances qui lui sont inaccessibles. L'Institut compte actuellement 350 membres dans 14 diocèses d'Espagne avec 20 maisons (Saint-Sébastien, Vitoria, Bilbao, Salamanque, Madrid, Tarragone, Ciudad Ducal, Palma, Gijon, Girone, Covadonga, Albacete, Tenerife, Orihuela et Huelva), et plusieurs maisons dans la République de l'Equateur (*prélature nullius* de Los Rios, Guayaquil et Quito). Les missionnaires furent érigées en Institut séculier le 19 mars 1955, dans le diocèse de Vitoria, sous le titre de « Missionnaires séculières ». Le même jour, leur Supérieure générale, Maria del Camino Gorostiza Lecumberri, prononçait ses vœux.

Adresse : *Misioneras seculares, Carretera de Sta Eugenia*, 25, *Gerona, Espagne.*

Institut Carmélitain de Notre-Dame-de-Vie (2).

L'Institut Carmélitain de Notre-Dame-de-Vie a été fondé en 1932 à Venasque, en Vaucluse, auprès de l'antique sanctuaire de Notre-Dame-de-Vie, par le T. R. P. Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus, vicaire général de l'Ordre des Carmes déchaux.

Il a été érigé en Institut séculier, le 15 août 1948. Agrégé officiellement à l'Ordre du Carmel, il garde cependant son autonomie.

L'Institut compte des membres venus des régions diverses de la France et des pays étrangers : Amérique, Philippines (3), Allemagne, Italie. Les sujets, avec ou sans profession, appartiennent aux milieux les plus divers.

L'Institut vit de la doctrine des maîtres et réformateurs du Carmel : sainte Thérèse d'Avila, saint Jean de la Croix et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, maîtresse spirituelle de notre temps.

Son but est celui d'un apostolat contemplatif ; l'Institut veut être dans le monde le témoin du Dieu vivant, pour le révéler aux âmes et les orienter vers les profondeurs de son intimité. C'est, en effet, ce témoignage qu'attendent les âmes modernes en qui la disette spirituelle laisse endormi, mais vivant, le besoin de Dieu.

Organisation. — La vie de l'Institut, réalisant une synthèse de contemplation et d'action, se présente sous un double aspect.

1° Dans une *maison de solitude*, à Notre-Dame-de-Vie, se fait la formation à la vie contemplative à travers le simple déroulement de la vie régulière carmélitaine : deux heures d'oraison quo-

(1) D'après *Kipa* (Edition allemande) du 18. 3. 1954, *The Ensign*, 20. 3. 1954, et *Fides*, 9. 4. 1955.
(2) *Katholiek Archief*, 1954, col. 218-219.

(1) Cf. *Les Instituts séculiers*, par le R. P. Beyer, p. 378.
(2) Ces renseignements complètent ceux déjà publiés précédemment (*D. C.*, 1954, col. 79).
(3) Une fondation, la première hors de France, a été ouverte aux Philippines, dans la prélature nullius d'Infanta, dont le prélat est un Carme (S. Exc. Mgr Herman Shanley).

tidienne, prière nocturne, récitation du grand Office, travail intellectuel et manuel.

Tous les membres doivent passer *deux ans* à Notre-Dame-de-Vie pour cette formation ; dans la suite, elles ont l'obligation essentielle d'y revenir quarante-cinq jours par an, dont trente consécutifs et une année entière au cours de chaque période de douze ans.

Après les deux ans de noviciat, se fait normalement l'émission des vœux de pauvreté, chasteté, obéissance : vœux temporaires d'abord, pour trois ans, puis perpétuels.

Les années de formation écoulées, les membres reviennent dans le monde pour s'adonner à l'apostolat, suivant les décisions des supérieurs, et, s'il y a lieu, compléter leur formation technique.

2° *Dans l'apostolat.*

L'apostolat spirituel carmélitain est le seul but de l'action extérieure de l'Institut : orienter les âmes vers la recherche profonde de Dieu. Il est, en premier lieu, celui du témoignage de la vie : apostolat de présence, de contact. Il n'est donc orienté vers aucune œuvre particulière, mais prend toutes les formes de l'apostolat moderne et s'exerce dans tous les milieux, toutes les professions.

Cet apostolat contemplatif exige des membres la fidélité à l'exercice essentiel de leur vie spirituelle : les deux heures d'oraison quotidienne et les retours dans la solitude.

L'idéal carmélitain vécu dans le monde, présenté par l'Institut, a fait de Notre-Dame-de-Vie un foyer spirituel : des coopératrices, des foyers, des mouvements de jeunes, des prêtres, viennent y puiser esprit et vie.

Les Sœurs de Saint-Boniface
(Schwesternschaft St Bonifacius).

Dans l'Encyclique *Quemadmodum* du 6. 1. 1946, S. S. Pie XII écrivait : « ... A ce tournant formidable de l'histoire, au moment où se sont accumulées en trop grand nombre les ruines matérielles et spirituelles, il n'y a pas de doute que ces œuvres de providence et de charité, suffisantes peut-être pour des nécessités communes en cette matière, se révèlent insuffisantes... Qu'on ne laisse sans l'essayer rien de ce que notre époque suggère et conseille en cette matière ; qu'on trouve même de nouveaux moyens qui permettent aux efforts de tous les gens de bien de porter des remèdes appropriés aux maux actuels et aux dommages que l'on redoute pour l'avenir... » (1) Ce sont ces paroles qui ont incité le R. P. Cyprian Mayr, O. S. B., à fonder, le jour de Pâques 1949 à l'abbaye de Schweiklberg, près de Passau (Bavière), l'Institut des Sœurs de Saint-Boniface, destinées à pourvoir aux besoins spirituels et matériels des réfugiés. Elles s'emploient dans les milieux de réfugiés de l'Allemagne du Nord comme infirmières ou médecins, sage-femmes, directrices de jardins d'enfants, institutrices, etc., et en aidant directement le clergé.

Leur règlement s'inspire de la Règle de saint Benoît dont elles font leur la devise : *Ora et labora*, dans l'esprit de saint Boniface : « Au service de l'Eglise par une vie en dehors du cloître. » Après un noviciat d'un an, elles prononcent une première « oblation » ; par oblation, on entend « l'offrande de sa personne à Dieu, non en la forme d'un engagement à vie, comme avec les vœux, mais en une forme révocable » (Constitutions, § 8). La première oblation a lieu après l'année de noviciat, pour trois ans ; l'oblation à vie est prononcée après cette période de trois ans. Mais « cette oblation peut, pour des raisons valables, être annulée, soit de la part de la professe, soit de la part de la communauté » (Constitutions, § 8).

(1) *D. C.*, 1946, col. 68.

Les Sœurs qui sont actuellement au nombre de 70 vivent, dans la mesure du possible, en petites communautés, en observant la Règle de saint Benoît. Elles ne portent pas d'habit, mais ont un nom de religion. Elles récitent l'office en allemand.

L'Institut a été reconnu de droit diocésain par S. Exc. Mgr Jaeger, archevêque de Paderborn, le 23 décembre 1948.

L'adresse de la maison-mère est : *St Lioba* (21 *a*), *Heidenoldendorf-Kupferberg über Detmold-Lippe* (*Allemagne occidentale*).

C. Instituts désirant leur érection en Instituts séculiers

L'Addictat.

L'Addictat, comme la Congrégation des Filles de l'Eglise à laquelle il est spirituellement rattaché, a été fondé à Bruges par M. le chanoine Hoornaert. Il a été reconnu le 2 février 1949 lors de l'érection canonique de la Congrégation des Filles de l'Eglise dont les Constitutions le mentionnent. Ses statuts attendent l'approbation du Saint-Siège.

Les Addictes suivent la Règle de saint Benoît, comme les Filles de l'Eglise. Elles vivent isolément ou en équipes. Leurs obligations communes, indépendamment de celles qui relèvent directement de leur activité professionnelle, sont principalement : la participation la plus grande possible à la prière de l'Eglise (office du Bréviaire romain) et l'aide à apporter aux prêtres, surtout en paroisse. Elles sont actuellement une vingtaine.

Elles font privément le vœu de chasteté. Elles sont publiquement liées par un serment qui les engage à vivre dans l'esprit des conseils évangéliques et à poursuivre la perfection dans le monde.

Adresse : *Enclos de la Vigne, Bruges, Belgique.*

Les Catéchistes de Laetare
(Instituut der Catechisten van Laetare).

Institut fondé le jour de la Pentecôte 1946 à Scheveningen, près de La Haye, sur l'initiative des Missionnaires du Sacré-Cœur dans le but de former des apôtres laïques qui se consacrent entièrement au dialogue et au contact avec les protestants, les non-pratiquants et les incroyants et à la christianisation de la société en général. Elles occupent divers emplois dans le monde, de préférence en milieu non catholique.

Adresse : *Rusthoekstraat* 5, *Scheveningen (Z-H), Pays-Bas* (1).

Les Catéchistes de la Sainte-Trinité
(Pia Unione catechiste della SS. Trinità).

Le but de cet Institut est de former, sur le double plan spirituel et didactique, des catéchistes pour les paroisses. Il fut fondé à Turin en 1944 par M. le chanoine Attilio Vandagnotti, qui en fut le directeur dès le début, et l'est encore aujourd'hui. Il fut approuvé comme pieuse union en 1953.

Les catéchistes vivent isolées, tout en ayant une maison commune où elles se réunissent pour la retraite mensuelle, pour la formation des novices, etc. Elles prononcent les deux vœux de chasteté et d'obéissance avec la promesse de pauvreté.

(1) Cf. *Katholiek Archief*, 1954, col. 217-218.

Elles sont actuellement une vingtaine (professes et novices).

Adresse : *Villino « Trinitas », Strade antica di Cavoretto*, 84, *Torino*.

La Société du Christ-Roi (Christkœnigsgemeinschaft).

Institut fondé en 1926 à Francfort, le jour de la fête du Christ-Roi, se proposant la sanctification de ses membres et l'apostolat.

Adresse : *Mlle B. Weidenbusch*, 176 *Wolfach (Schwarzwald)* .

Les Sœurs du Christ-Roi (Christkœnigsschwestern).

Les Sœurs du Christ-Roi ont été fondées le jour de la fête du Sacré-Cœur à Graz, en Autriche, par un prêtre allemand du diocèse de Fribourg en Brisgau, M. l'abbé Metzger. Elles se proposent d'une façon générale le renouvellement dans le Christ du milieu familial, professionnel et de voisinage où elles vivent, et d'une façon plus particulière :

a) Former leurs membres à un apostolat adapté à notre époque.

b) Répandre le message du Christ (elles ont une maison d'édition et une imprimerie : la *Kyrios-Verlag und Druckerei*, et deux librairies catholiques).

c) Aider à ramener à l'Eglise les incroyants et les protestants.

d) Remettre en honneur une vie simple et conforme à la nature, s'opposant à la recherche du plaisir de notre temps.

L'Institut comprend des membres proprement dits qui prononcent les trois vœux (actuellement 80 professes et 16 novices), vivant partiellement isolées et partiellement en communauté ; et des « externes » qui prononcent seulement des promesses et restent dans leur milieu professionnel ou familial (actuellement au nombre de 108).

Adresse : *Leitungshaus der Kristkœnigsschwestern, Meitigen b. Augsburg (Allemagne occidentale)*.

« Civitas Dei. »

Institut fondé à Amsterdam par des Ermites de Saint-Augustin, en vue de l'apostolat laïque dans les milieux difficiles à atteindre par le ministère paroissial ordinaire (assistantes sociales, assistantes familiales, institutrices, etc.). Spiritualité augustinienne.

Adresse : *Buiksloterdijk* 188, *Amsterdam, Pays-Bas* (1).

La Compagnie de Sainte-Ursule.

Lorsque sainte Angèle Mérici fonda la Compagnie de Sainte-Ursule en 1535, elle avait prévu pour ses filles une forme de vie ayant de nombreuses analogies avec celle des membres des Instituts séculiers d'aujourd'hui, dont elle peut être considérée à bon droit comme l'initiatrice. Les Ursulines ont adopté par la suite la forme de la vie religieuse, mais ce n'était pas là la volonté de la fondatrice. Ce n'est que le 13 juin 1866 que fut érigée canoniquement la Compagnie des Ursulines séculières qui revenait à la tradition primitive. Aujourd'hui, la Compagnie, dont les membres sont connus dans le peuple sous le nom d'Angélines, travaille à obtenir de Rome son érection en Institut séculier. Elle compte 13 000 membres en Italie, avec des ramifications en France (2), Allemagne, Dalmatie, Pologne, et dans les pays de Mission.

Adresse : *R. M. Superiora Generale della Compagnia di Sant'Orsola, Casa di S. Angela, Brescia (Italie)*.

« Nihil carius Christo. »

Institut fondé le 15 août 1950 par un religieux Bénédictin de l'abbaye d'Oosterhout (Pays-Bas). Sans se fixer de tâches apostoliques particulières, il se propose de permettre à ses membres de vivre dans le monde en observant les conseils évangéliques. Des réunions sont prévues tous les mois auprès de l'abbaye d'Oosterhout.

Adresse : *Mlle Th. Rooswinkel, Zandweg* 180, *Heerlen (L.), Pays-Bas*.

Institut Notre-Dame de l'Annonciation (Maria Annunciatie).

Institut fondé par S. Exc. Mgr A.-F. Diepen, évêque de Bois-le-Duc, le 15 septembre 1935.

Il compte actuellement 31 membres qui, en union avec Marie dont le *Fiat* de l'Annonciation guide leur activité, se mettent à la disposition de l'Eglise pour ses différents besoins, en prenant de nouvelles initiatives et en étant personnellement des laïques exemplaires. Elles exercent leur activité dans des œuvres sociales et œuvres de jeunesse, diocésaines, nationales ou internationales, mais elles peuvent aussi exercer différents emplois dans le monde. L'Institut est spécialement chargé du centre d'études de Huize Bergen.

Certains membres vivent en une plus grande indépendance vis-à-vis de l'Institut en ce qui concerne les vœux d'obéissance et de pauvreté, pouvant, même pendant leur période de formation, rester dans leur milieu de vie et de travail, mais devant chaque année passer un certain temps au centre « de Wingerd ».

Adresse : *Huize Bergen, Vught (N. B.) (Pays-Bas)*.

Les Oblates apostoliques de Saint-Benoît.

Les Oblates apostoliques sont des Oblates bénédictines groupées au service de l'Eglise. Elles ont été fondées par Dom Vandeur, au lendemain de la guerre de 1914-1918.

Chacune cherche à être apôtre dans son milieu familial ou professionnel ; celles qui sont libres de se donner entièrement aux œuvres d'apostolat s'emploient dans la formation chrétienne des tout petits, les catéchismes, les cercles d'étude et les patronages, le secrétariat liturgique, les missions liturgiques, les missions rurales dans les paroisses sans prêtres, l'aide aux prêtres dans les paroisses, l'Action catholique générale, etc. Mais l'Institut ne s'adonne à aucune œuvre spéciale.

La base de leur spiritualité est la Règle de saint Benoît.

Elles vivent soit en communauté, soit isolées. Celles qui ne pourraient s'astreindre à la pratique intégrale du règlement peuvent devenir « Oblates affiliées ».

Elles sont actuellement 45 membres. Le groupe le plus important est celui de Paris, mais beaucoup d'Oblates habitent dans d'autres régions de la France.

Adresse : *Mme Dussaux*, 103, *avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine)*.

Les Oblates missionnaires de l'Immaculée.

Fondées dans le diocèse d'Edmundston (Canada), en octobre 1949, par le R. P. Louis-Marie Parent, O. M. I., avec un groupe de jeunes filles dirigées

---

(1) Cf. *Katholiek Archief*, 1954, col. 222.

(2) En 1920, la Compagnie de Sainte-Ursule a été introduite en France, dans le diocèse de Lyon, par Mlle Marie de Maistre, elle a été approuvée canoniquement par S. Em. le cardinal Maurin, le 17 avril 1929.

par Mlle Luce Lacombe, les Oblates se destinent aux différentes œuvres des diocèses, sans se spécialiser dans aucune, ne désirant que servir les évêques en toute simplicité. Les Oblates se considèrent comme membres de l'association missionnaire de Marie-Immaculée ; elles seront les émules des Oblats de Marie-Immaculée qu'elles veulent servir dans toutes les parties du monde, dans la mesure de leur formation.

Elles sont actuellement 225 membres, dont 150 internes, soumises à la vie commune dans l'une ou l'autre de leurs maisons, et 75 externes qui font leur postulat dans leurs familles, certaines même y commencent leur noviciat, en étant cependant appelées à se joindre au groupe des internes. Il y a de plus une centaine d'auxiliaires, vivant dans leurs foyers, qui s'efforcent d'être fidèles à la même mystique que les Oblates. La Société s'occupe de leur formation morale et surnaturelle, mais n'a pas leur charge financière.

Les Oblates exercent leur apostolat dans 11 diocèses du Canada : Edmundston, Trois-Rivières, Montréal, Saint-Jean, Saint-Jérôme, Mont-Laurier, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Nicolet, Québec et Gaspé, où elles s'emploient dans le service hospitalier, l'enseignement, le service des presbytères et des communautés religieuses, tenue de foyers, d'hôtelleries pour pèlerins, service marial, service d'adoratrices, service de librairie, de propagande religieuse, service social, etc.

Les Oblates font six mois de postulat et un an de noviciat avant de prononcer des vœux renouvelables tous les ans. Après cinq ans de vœux, la Société s'engage perpétuellement à l'égard du sujet, qui continue cependant à prononcer des vœux temporaires. L'Oblate demeure toujours libre d'entrer dans une autre communauté reconnue par l'Eglise, sans aliéner ses droits de sécurité ou de préséance, si elle ne persévérait pas. Les Oblates tiennent d'ailleurs des écoles d'orientation de vocations où des jeunes filles s'initient à la vie religieuse et étudient leurs aptitudes, forment leur caractère, pour ensuite se diriger vers une communauté de leur choix. Aussi, elles acceptent même des jeunes filles de 15 ou 16 ans qui se plient à cette discipline, deviennent Oblates jusqu'à ce que leur choix définitif soit bien déterminé.

Elles ont été approuvées en mai 1952 comme pieuse union, par S. Exc. Mgr Cagnon, évêque d'Edmundston, en attendant leur reconnaissance comme Institut séculier.

Adresse : *Hôpital l'Assomption, Grand-Sault, N. B. Canada.*

La Petite Compagnie de Sainte-Elisabeth (Piccola compagnia di S. Elisabetta).

La petite Compagnie de Sainte-Elisabeth a été fondée à Florence le 26 mai 1935, à l'occasion du VIIe centenaire de la canonisation de sainte Elisabeth de Hongrie, sous l'impulsion du R. P. Luigi da Pietrasanta, O. F. M. C., délégué provincial du Tiers-Ordre en Toscane.

Les membres en sont des Tertiaires franciscaines qui, au-delà de la consécration à Dieu dans le Tiers-Ordre, désirent s'unir à lui d'une façon plus étroite par les liens des trois conseils évangéliques, afin de se consacrer d'une façon plus efficace aux œuvres d'apostolat et de charité, particulièrement celles du Tiers-Ordre franciscain.

Trois catégories de membres : les externes, qui restent dans leur famille et continuent à exercer leur profession ; elles seront particulièrement désignées pour s'occuper des œuvres locales de charité et d'apostolat du Tiers-Ordre (elles rendent compte tous les mois de leur vie et de leurs travaux apostoliques et assistent aux récollections et retraites) ; les internes, qui vivent en communauté dans les maisons de l'Institut ; elles peuvent s'occuper d'œuvres plus spécialisées telles que retraites, services hospitaliers, écoles, presse, missions, colonies, etc. ; enfin, les agrégées qui, sans prononcer de vœux ni être tenues à l'observance de toute la règle, demeurent cependant dans les maisons de l'Institut pour y trouver la paix et y prier.

Il y a actuellement 56 externes, 20 internes et 12 agrégées.

L'Institut a été approuvé comme pieuse union le 31 mai 1943, par S. Em. le cardinal Dalla Costa, archevêque de Florence ; il adapte actuellement ses statuts aux prescriptions de la Constitution *Provida Mater*, en vue de sa reconnaissance comme Institut séculier.

Adresse : *Via de Cappucini 2, Firenze, Italie.*

L'Institut du Sacré-Cœur de Jésus (Herz-Jesu-Institut).

Institut fondé en 1922 à Unna-Kœnigsborn (Westphalie), par M. l'abbé Wilhelm Meyer, dont le but est ainsi défini : « Le témoignage d'une existence vécue en présence de Dieu dans les activités familiales (aide à la mère au foyer), et apostoliques (œuvres paroissiales). »

L'Institut compte actuellement 130 membres exerçant leur apostolat dans 17 centres : 14 en Allemagne dans les diocèses de Paderborn, Münster, Hildesheim, Fulda et Meissen ; 3 au Brésil dans l'archidiocèse de Florianopolis.

La maison-mère, qui est en même temps la maison de formation pour l'Allemagne, se trouve à Germete ; une autre maison de formation a été fondée au Brésil, en 1949, à Braço do Norte.

Les membres peuvent vivre isolés au service d'une paroisse, ou dans de petites communautés de 2 à 8 Sœurs.

Adresse : *Schwester Præfektin Clementine Tillmann in Germete über Warburg, Westfalen, Herz-Jesu-Institut.*

Institut Sainte-Marie de Fleury.

L'Institut Sainte-Marie de Fleury a pour but la sanctification de ses membres et la conquête des âmes dans l'esprit de la Règle de saint Benoît et du R. P. Muard, le fondateur de l'abbaye bénédictine de la Pierre-qui-Vire.

Il comprend : 1° des membres au sens large : Oblates séculières de Saint-Benoît, s'intéressant à la vie de l'Institut ; 2° des membres au sens strict faisant promesse, puis vœux de stabilité, de conversion des mœurs, d'obéissance.

Les membres peuvent mener une vie commune, ou bien rester isolés, soit dans leur famille, soit au lieu où les appellent leurs occupations diverses.

La formation est assurée : *a*) par des retraites ; *b*) par des périodes de vie commune ; *c*) par correspondance.

Au point de vue exercice de piété, l'accent est mis sur la participation à l'Office et à la *lectio divina*. Au point de vue pauvreté, il est demandé 1° de vivre de son travail ; 2° de participer au développement de la maison commune sise à Saint-Benoît-sur-Loire.

L'œuvre est née à l'instigation de Dom Fulbert Gloriès, Père Abbé de la Pierre-qui-Vire, à la Pentecôte 1933. S. Exc. Mgr Courcoux, évêque d'Orléans, a fait passer un examen canonique à six de ses membres, le 26 octobre 1950. Il a reçu leurs vœux par l'entremise du R. Père prieur, de Saint-Benoît-sur-Loire, le 1er novembre 1950. Il a reconnu l'institution comme conforme aux règles d'un Institut séculier, le 7 novembre 1950.

Adresse : 4, *rue de l'Hôtel-de-Ville, Gien (Loiret).*

Les Servantes du Christ-Roi (Die Gemeinschaft der Dienerinnen Christi der Kœnigs).

Institut fondé en 1926, à Vienne, par le curé de la cathédrale Saint-Etienne. Ses membres se dévouent totalement au règne du Christ en exerçant leur apostolat comme auxiliaires du clergé, institutrices ou employées dans les services publics, l'industrie et le commerce. Leur principal apostolat s'exerce par la vie professionnelle. L'Institut, qui a un très bon recrutement, est répandu dans tous les diocèses d'Autriche et en Allemagne (1).

« Serva Crucis. »

Institut qui se propose la sanctification de ses membres et, dans l'esprit franciscain (l'Institut a été fondé par les Pères Capucins), l'aide aux familles nombreuses ou pauvres.

Adresse : *Apostolaatsinstituut Serva Crucis, Kerkpad* 51, *Nijmegen-Hess* (*Pays-Bas*) (2).

« Societas Religiosa. »

Le but de la *Societas Religiosa* est l'approfondissement de la vie et de la formation religieuses. Ses membres prononcent le vœu de chasteté et se consacrent, dans un esprit de pauvreté et d'obéissance, à l'apostolat, avant tout dans leur vie professionnelle particulière menée dans le monde.

Un des caractères essentiels de la Société réside dans des études suivies selon un plan établi chaque année.

Après six ans d'attente, elle a été approuvée en 1918 par S. Em. le cardinal Faulhaber, archevêque de Munich, qui avait réuni des groupes de même esprit existant dans différents endroits. Elle a été, depuis, approuvée par sept autres évêques d'Allemagne. Les démarches ont été entreprises pour son érection en Institut séculier.

Adresse : *Marie Buczkowska, Mering bei Augsburg, Zettlerstrasse* 42/1 (sans indication du nom de l'Institut).

« Societas sponsarum Jesu. »

Institut fondé aux Pays-Bas, en 1940, par le R. P. Drehmanns, C. S. S. R. Les membres vivent isolés, dans leur propre milieu de vie, menant une vie cachée, à la fois contemplative et apostolique. L'affiliation à l'Institut ne doit être connue que des autorités ecclésiastiques. Elles sont actuellement une centaine ; une fondation a été établie au Luxembourg, en 1949 ; et en 1950, un groupe de jeunes filles est parti essaimer au Brésil, dans le but de seconder les prêtres dans leur œuvre d'assistance et d'éducation de la jeunesse. 15 novices brésiliennes se sont déjà jointes à elles. La Société a déposé sa demande à Rome en vue de son érection en Institut séculier.

Pour renseignements, écrire au *R. P. Michael Hensen, O. P., Dominicanenklooster Zwolle, Pays-Bas.*

Les Sœurs de Saint-François-de-Sales (Sales Schwestern Gemeinschaft).

Fondé à Vienne, en 1940, par le R. P. Reisinger, Salésien, qui en est encore le directeur spirituel, cet Institut se propose « l'apostolat sous toutes ses formes au milieu du monde ». C'est à lui qu'est due la fondation de la J. O. C. F. en Autriche, beaucoup de ses membres militent dans ses rangs. La spiritualité est celle de saint François de Sales. Les Sœurs sont au nombre de 70 environ, provenant de toutes les classes de la société. Toutes vivent isolées avec des réunions trois fois par mois. Il y a deux groupes à Vienne, un dans le Vorarlberg et un en Bavière. Les statuts ont été soumis à la Congrégation des Religieux en 1953.

Adresse : *R. P. Reisinger, Wien* 1, *Annagasse* 3 *b.*

L'Institut du Très-Saint-Sacrement (Instituut van het Allerheiligste Sacrament).

Institut fondé par les Pères du Saint-Sacrement pour faire pénétrer davantage dans le monde l'apostolat eucharistique dans l'esprit du bienheureux Eymard.

Adresse : *Mlle T. Golsteyn, Geysterenweg* 54, *La Haye, Pays-Bas* (1).

D. Divers

L'Adoration-Réparatrice.

La Congrégation de l'Adoration-Réparatrice, fondée en 1848 par la vénérable Marie-Thérèse du Cœur-de-Jésus, est une Congrégation contemplative vouée à l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement exposé et à la réparation.

Groupées en agrégation autour de chaque communauté et unies intimement aux religieuses, des âmes ferventes vivent du même esprit, s'efforçant de tendre dans le monde à la perfection des vertus chrétiennes par une vie intérieure intense.

Les Agrégées sont actuellement au nombre de 450, tant en France qu'en Angleterre.

Adresse : 36, *rue d'Ulm, à Paris, V*[e].

Les Associées de Notre-Dame de la Protection.

Petite communauté vouée exclusivement au service des pauvres et de la jeunesse féminine désemparée. Les Associés se font pauvres parmi les pauvres et vivent au cœur des quartiers populaires de Montréal. La fondation de la communauté remonte à une vingtaine d'années, sous l'impulsion de Mlle de Maisonneuve, qui en est l'actuelle supérieure. Elle a été érigée en pieuse union, le 22 août 1950, par S. Em. le cardinal Léger. Les Associées, qui sont actuellement une soixantaine, portent un uniforme genre infirmières. Elles prononcent des vœux privés de pauvreté, chasteté et obéissance.

Adresse : 101 *Ouest, rue Lagauchetière, Montréal, Canada.*

Groupe de la donation rurale.

Equipes de Rurales qui, dans l'esprit de l'A. C., dans les milieux ruraux et les paroisses rurales se donnent totalement et définitivement au Seigneur et à la campagne.

(*Pour renseignements complémentaires, s'adresser à la rédaction de* la Documentation Catholique, *qui transmettra.*)

Œuvre des Dames du Calvaire (veuves).

L'œuvre a été fondée à Lyon, en 1842, par une jeune veuve, Mme Garnier, bénie et encouragée par le cardinal de Bonald, qui lui a donné son nom. Elle a été longtemps la seule œuvre de veuves, en France. Elle a essaimé à Paris, en 1874, et par suite, dans plusieurs autres villes

(1) Cf. *Les Instituts séculiers*, par le R. P. BEYER, p. 380.
(2) Cf. *Katholiek Archief*, 1954, col. 221.

(1) Cf. *Katholiek Archief*, 1954, col. 221-222.

(Saint-Etienne, Marseille, Bordeaux, Bruxelles et New-York).

Elle a pour but la sanctification des veuves par l'apostolat auprès des malades, *cancéreuses incurables.*

Les Dames du Calvaire ne prononcent pas de vœux, mais renouvellent, chaque année, leur « consécration », et vivent en communauté ; mais elles conservent leurs responsabilités familiales personnelles. La limite d'âge d'entrée est : 55 ans.

L'adresse de la maison de Paris est : 55, *rue de Lourmel, XV*e.

Nouvelles des Instituts déjà mentionnés

Les Ancelles de Jesus-Maria (1) ont vu leur demande, pour obtenir le *nihil obstat* de la Sacrée Congrégation des Religieux, déposée par Son Excellence Mgr Renard, évêque de Versailles, le 17 octobre 1954. Leur nombre, qui était de 35 l'an dernier, est passé à 45. Après la fondation de la Martinique, elles abordent maintenant le Canada. Elles ont trois branches : les non-résidantes qui restent dans leur milieu de vie ; les mi-résidantes qui exercent une profession et rentrent le soir au foyer ; les résidantes enfin, qui choisissent librement la vie en commun. L'Institut s'appuie sur la vie communautaire du Foyer central (46 *bis, rue Louis-Blériot, Buc* [*Seine-et-Oise*]), où toutes viennent refaire leurs forces dans son ambiance profondément religieuse et familiale avec sa vie liturgique et l'Office divin qui y est psalmodié ou chanté en commun.

L'Association dominicaine du Saint-Nom-de-Jésus (2) a transféré son siège, 10, *chemin de Champvert, le Point-du-Jour, Seyan* (*Rhône*).

Les Auxiliaires du clergé (3) ont fondé un nouveau relais, en janvier 1955, au Beausset (Var).

Caritas Christi (4) a été érigé en Institut séculier de droit pontifical, par décret en date du 19 mars 1955. Adresse : 35, *rue Edmond-Rostand, Marseille, VI*e.

La Mission Notre-Dame de Béthanie (5) a actuellement des centres à Paris, Lyon, Dijon. Besançon et a vu cette année la naissance d'un centre à Anvers. Les Missionnaires exercent leur apostolat de réhabilitation de leurs sœurs de misère sous diverses formes : prisons, relèvement des prostituées, homes d'accueil, maisons de rééducation, aide individuelle, etc. Tout en restant pleinement « laïques » et en désirant que ses membres se sanctifient dans le monde et par le monde, la Mission s'appuie sur une famille religieuse, contemplative et vouée à la rédemption : les Dominicaines de Béthanie. Les Missionnaires y trouvent au cours de leurs retraites et récollections le climat de silence et de louange liturgique qui leur est nécessaire.

Les Missionnaires de la Royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ (6). Le R. P. Gemelli, O. F. M. (*Piazza S. Ambrogio,* 9, *Milan*), assistant ecclésiastique et fondateur des trois branches des Missionnaires de la Royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous donne les précisions suivantes sur ces trois Instituts :

« La spiritualité des trois Instituts est la spiritualité franciscaine. Ils n'ont pas d'œuvres spécifiques ; mais tous leurs membres se consacrent à l'apostolat chrétien, sous toutes ses formes et au sein de toutes les catégories sociales, *surtout dans l'exercice de leur profession.* Ceci est évident pour l'Institut des Missionnaires (hommes) surtout, qui compte parmi ses membres des hommes politiques, des avocats, des médecins, des professeurs d'Universités et d'écoles secondaires, des maîtres d'écoles primaires, ainsi que des ouvriers et des paysans. Chaque Institut a une vie complètement autonome, avec ses propres dirigeants et assistants, et ils sont unis entre eux uniquement par l'assistant ecclésiastique général (le R. P. Gemelli), qui est commun aux trois Instituts. »

L'Institut sacerdotal a été approuvé comme Institut de droit diocésain, sous le nom d'*Institut séculier des Prêtres missionnaires de la Royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Les Oblates de Notre-Dame et de Saint-Vincent de Paul (1) ont trois écoles techniques de secrétariat, 35, *rue Tronchet, Paris, VIII*e ; 60, *rue de Rome, Paris, VIII*e, *et* 19, *rue du Docteur-Plichon, Créteil* (*Seine*).

(1) *D. C.*, n° 1165, du 24. 1. 1954, col. 81-82.
(2) *Ibid.*, col. 83.
(3) *Ibid.*, col. 92.
(4) *Ibid.*, col. 80.
(5) *Ibid.*, col. 100.
(6) *Ibid.*, col. 99.

Les membres des Instituts séculiers ont-ils le droit de pratiquer une profession commerciale ?

Un décret de la S. Congrégation du Concile daté du 22 mars 1950 (*A. A. S.* 1950, *p.* 330-331) *a précisé que la défense qui est faite aux clercs et aux religieux, en vertu des canons* 142 *et* 592, *d'exercer directement ou par des intermédiaires le négoce ou le commerce* (negotiationem aut mercaturam), *s'applique également aux membres des Instituts séculiers. Il semble cependant que cette interdiction ne doive pas s'appliquer pour eux de la même façon que pour les clercs et les religieux. Voici à ce sujet l'opinion du Rev. D. A. Walsh dans son ouvrage* The new law on secular Institutes (2) :

Interdire tout commerce et affaires visant à faire des bénéfices aux membres des Instituts séculiers nuirait sérieusement au but spécifique et essentiel en vue duquel ces nouveaux Instituts ont été approuvés par l'Eglise, et peut-être même le supprimerait complètement. Il est vrai que la spéculation sur les marchandises ne semble pas convenir à ceux qui se sont engagés dans une vie de perfection, mais il est difficile de voir une incompatibilité intrinsèque entre la gestion d'une affaire juste et licite et la poursuite de la perfection. De plus, il faut rappeler que lorsque des membres d'un Institut séculier s'engagent dans une affaire, il n'y a pas de possibilité de scandale, puisque ceux parmi lesquels ils vivent et travaillent, ne savent pas qu'ils font partie d'un Institut. De plus, il ne semble pas juste d'imposer des obligations propres aux clercs à ceux auxquels on refuse les privilèges des clercs.

(1) *D. C.*, n° 1165, du 24. 1. 1954, col. 101.
(2) Cf. infra, col. 1078. Traduction de *la D. C.*

Pour tous ces motifs, une application littérale du canon 142 aux membres des Instituts séculiers semble incompréhensible. Peut-être le décret voulait-il établir explicitement qu'il s'applique à tous les clercs et religieux sans exception, même aux clercs et religieux qui sont membres d'un Institut séculier. Ou, comme le suggère Gutierrez, le décret peut être interprété comme voulant s'appliquer aux membres de l'Institut lorsqu'ils agissent collectivement ou au nom de l'Institut, plutôt que dans leurs vies individuelles (1). Il pourrait aussi être compris comme s'appliquant seulement aux Instituts eux-mêmes en tant que personnes morales ecclésiastiques. En tout cas, nous croyons qu'une interprétation stricte et littérale du décret serait gravement dommageable à l'œuvre des Instituts séculiers et qu'elle est contraire à l'esprit du législateur tel qu'il est exprimé dans toutes les autres lois édictées par l'Eglise en ce qui concerne les Instituts séculiers.

Table récapitulative

***Pour faciliter les recherches, nous récapitulons ici les divers Instituts mentionnés dans ce numéro ou précédemment. Tous les Instituts énumérés dans cette table, nous le rappelons, ne sont pas Instituts séculiers ; parmi eux se trouvent même plusieurs Congrégations religieuses sans costume distinctif. Le premier chiffre entre parenthèses est l'année de** la D. C.*

(1) Voici en quels termes s'exprime le R. P. Gutierrez, C. M. F., membre de la Sacrée Congrégation des religieux : « Les membres des Instituts séculiers, dans le texte du décret, doivent être entendus de ces membres en tant que tels, de sorte qu'il leur soit interdit d'exercer le commerce en tant que membres d'un Institut séculier. On peut, en effet, distinguer dans ces membres une double personnalité : une première, individuelle, séculière en vertu de laquelle ils peuvent exercer n'importe quelle profession séculière licite ; une seconde, ecclésiastique, en tant qu'ils appartiennent à une association ecclésiastique. Il est évident que leurs obligations et leurs droits, en tant que personnes privées, peuvent être distincts des obligations et des droits qu'ils ont en tant que membres de l'Institut ; et, par conséquent, rien n'empêche que le canon 142 ne leur soit applicable que pour réglementer leur activité ecclésiastique et collective, et non une activité séculière honnête qu'ils peuvent exercer à titre individuel. » (*Commentarium pro religiosis et missionariis*, XXX, 1951, p. 152.)

Le R. P. Gutierrez donne à l'appui de sa tèse la distinction faite par S. S. Pie XII à propos de l'Action catholique dont les membres peuvent faire de la politique à titre individuel, mais qui ne pourrait, en tant que telle, devenir une organisation de parti (Discours à l'A. C. italienne du 3. 5. 1951. *D. C.*, n° 1095, du 20. 5. 1951, col. 580-581).

Il est intéressant de faire remarquer à ce sujet que la Sacrée Congrégation des religieux a demandé à un Institut récemment reconnu de droit pontifical de stipuler expressément dans ses constitutions que : « aucune profession, aucune situation ni aucun milieu ne sont exclus », afin de le mettre à l'abri d'une interprétation stricte du décret. (*N. D. L. R.*)

BIBLIOGRAPHIE

— *Les Instituts séculiers*, par JEAN BEYER, S. J., professeur de théologie morale et de droit canonique à la Faculté de théologie de la Compagnie de Jésus à Louvain. — Vol. 13 × 20 cm., 404 pages. Editions Desclée de Brouwer, Belgique. — Prix : 150 francs belges.

Le R. P. Beyer a réuni dans cet ouvrage, extrêmement précieux pour tous ceux qui s'intéressent aux Instituts séculiers, une triple étude de ces Instituts : étude historique d'abord, en remontant aux fondations du P. de Clorivière en 1791 : la Société du Cœur de Jésus et la Société des Filles du Cœur de Marie, en passant par le décret *Ecclesia Catholica* (1889), « au sujet des Sœurs qui ne portent aucun signe extérieur distinctif de leur état », jusqu'à la Constitution *Provida Mater* (1947) ; étude théologique ensuite, dans le sens où l'on parle de théologie du laïcat ou théologie du sacerdoce ; étude canonique enfin, d'après la Constitution *Provida Mater* et les deux textes complémentaires : le motu proprio *Primo feliciter* et l'instruction *Cum sanctissimus*. L'auteur fait à la suite de cette dernière étude des remarques fort judicieuses à propos des problèmes essentiels qui se posent à cette nouvelle forme de vie consacrée, particulièrement les questions d'habit et de vie communautaire ; les Instituts séculiers ne doivent pas perdre de vue que leur mission est de « sauver le monde dans le monde et par les moyens du monde », et il serait regrettable qu'ils copient sur la vie religieuse conventuelle des pratiques ou des façons de vivre et de s'habiller qui ne peuvent que les couper de ce monde qu'ils sont appelés à sauver. Une quatrième partie contient les textes et documents relatifs aux Instituts séculiers et, en appendice, une longue liste d'Instituts de divers pays.

— *L'heure des laïcs*, par le R. P. J.-M. PERRIN, O. P. Préface de S. Exc. Mgr GARRONE, archevêque-coadjuteur de Toulouse. — Un vol. 19,5 × 14,5 cm., 232 pages. Le Rameau, Paris.

L'Eglise ne peut se tenir en marge de l'évolution rapide et profonde du monde actuel, elle doit plus que jamais être présente au monde et, pour cela, c'est sur les apôtres laïcs qu'elle fonde tous ses espoirs. « Ce monde sera chrétien et humain — dit le P. Perrin — si des laïcs chrétiens l'animent et le marquent de l'image du Christ en le pénétrant de leur âme. » Ce livre aidera les laïcs à mieux comprendre les traits dominants de la vie missionnaire à laquelle l'Eglise les appelle. Après avoir parlé du sens de l'apostolat, de la coopération humaine à l'œuvre divine, et plus spécialement du rôle du laïc dans cette œuvre, le R. P. Perrin détermine la spiritualité qui doit animer cet effort, puis il s'arrête sur quelques applications concrètes de l'apostolat des laïcs. Il couronne enfin son ouvrage par une brève étude des Instituts séculiers, la plus haute forme de l'engagement du laïc où, tout en restant authentiquement laïc, il peut vivre la perfection évangélique en plein monde et y réaliser le don total de sa personne à Dieu. « Leur existence résout ce problème posé à bien des consciences de militants se sentant appelés par le Christ et, si l'on peut dire, retenus par leurs frères ou désireux de rester « cachés en Dieu » parmi eux. » Avec Mgr Garrone, nous rendrons grâces à l'Esprit-Saint « qui ranime le laïcat apostolique dans l'Eglise à l'heure où il faut construire un monde neuf », et nous remercierons « l'auteur de ce livre qui, de tant de façons, a bien servi cet Esprit et continue de le servir *in Caritate Christi*. »

— *The new law on secular institutes, a historical synopsis and a commentary*, par le Rev. DONNELL ANTHONY WALSH, A. B., J. C. L., prêtre de l'archidiocèse de San-Francisco. — Vol. 15 × 22,5 cm., 146 pages. The Catholic University of America Press 620 Michigan Avenue, N. E. Washington 17, D. C.

Cette thèse de droit canon constitue également une excellente étude des Instituts séculiers sur le double plan historique et juridique. Historiquement, l'auteur montre l'évolution du concept d' « état de perfection », qui, incluant d'abord uniquement ceux qui prononçaient des vœux publics et vivaient en communauté, en est venu, après une longue évolution culminant avec la Constitution *Provida Mater*, à s'appliquer à ceux qui n'ont ni vœux publics ni vie commune. Dans la deuxième partie, l'auteur commente la *Lex peculiaris institutorum saecularium*, publiée en appendice de la Constitution *Provida Mater*, s'arrêtant spécialement aux dispositions nouvelles qu'elle contient par rapport au droit canon.

— *Introduction au Directoire pastoral en matière sociale*, par VICTOR-LOUIS CHAIGNEAU, du clergé de Meaux. — Brochure 20,5 × 16 cm., 56 pages. Prix : 130 francs. Secrétariat social de Seine-et-Marne, 12, rue Notre-Dame, Meaux.

Cette brochure réunit une série d'exposés sur le *Directoire pastoral en matière sociale* faits par M. le chanoine Chaigneau au cours de journées sacerdotales d'information réunissant les prêtres du diocèse de Meaux autour de leur évêque, S. Exc. Mgr Debray. Elle rendra des services appréciables aux prêtres des autres diocèses, aux équipes des divers secrétariats sociaux de France, et, d'une façon générale, à tous les chrétiens soucieux de doctrine et d'action sociale.

— *L'Eglise, liberté du monde*. Conférences de Notre-Dame de Paris, par le R. P. RIQUET, S. J., en six fascicules 17,5 × 10,5 cm. de 24 pages chacun. Prix du fascicule : 35 francs. Editions Spes, Paris.

« L'Eglise, liberté du monde », tel fut le thème choisi cette année par le R. P. Riquet, pour clôturer la série des dix Carêmes que, depuis 1946, il a prêchés à Notre-Dame de Paris. Les Editions Spes présentent en brochures séparées chacune des six conférences : *Chrétiens, sommes-nous libres ? Loi et liberté ; Conscience et autorité ; Eglise et libertés publiques ; Orthodoxie et liberté de la science ; La liberté des enfants de Dieu*. Puissent ces six brochures prolonger l'action apostolique profonde exercée par les conférences du P. Riquet !

— *Chemin de croix avec Marie*, par M. l'abbé ARMAND CROTEAU. — Brochure 12,5 × 17 cm., 32 pages. Les Editions du Richelieu, Saint-Jean, P. Q., Canada.

Circulaire du 4 juillet 1955 relative à l'allocation scolaire

Le Journal Officiel (*lois et décrets*) *du* 20 *juillet* 1955 *a publié une circulaire concernant l'application de l'article* 31 *de la loi du* 3 *avril* 1955 (1), *lequel étend le bénéfice de l'allocation scolaire aux enfants de moins de* 6 *et de plus de* 14 *ans, fréquentant un établissement du premier degré. Voici ce texte qui modifie celui de la circulaire initiale du* 15 *septembre* 1952 (2) *:*

Le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Education nationale, à Messieurs les préfets, recteurs et inspecteurs d'Académie.

L'article 31 de la loi du 3 avril 1955 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'exercice 1955 a étendu le bénéfice de la loi du 28 septembre 1951, instituant un compte spécial du Trésor, aux enfants fréquentant un établissement du premier degré, âgés de moins de 6 ans et plus de 14 ans.

Pour tenir compte de ces doubles dispositions, la circulaire interministérielle du 15 septembre 1952 relative à l'allocation scolaire est modifiée comme suit :

« §§ 3, 4, 5. — Ouvrent droit à l'allocation scolaire trimestrielle instituée par la loi du 28 septembre 1951 les enfants français et étrangers qui ont fréquenté régulièrement, au cours du trimestre, un établissement distribuant l'enseignement du premier degré.

» Le droit à l'allocation est subordonné à une double condition de fréquentation scolaire et de nature de l'enseignement reçu.

» *a*) Fréquentation scolaire. — Cette notion de fréquentation scolaire doit s'entendre au sens de la loi du 22 mai 1946 sur l'obligation scolaire. L'enfant qui aura donc été absent de l'école au moins quatre demi-journées au cours de l'un des mois du trimestre, sans motif légitime, perd droit au bénéfice de l'allocation pour toute la durée de ce trimestre (voir, à cet effet, l'énumération des motifs d'absence réputés légitimes à l'article 10, § 5, de la loi du 28 mars 1882, modifiée par les lois des 11 août 1936 et 22 mai 1946). Ces prescriptions sont applicables à tous les enfants recevant l'enseignement du premier degré, qu'ils fréquentent les écoles maternelles, les écoles primaires élémentaires ou les cours complémentaires.

» Toutefois, pour tenir compte des conditions particulières de fonctionnement des écoles maternelles, il y aura lieu de considérer comme présents les élèves ayant assisté au moins à une partie de la demi-journée de classe.

» *b*) Etablissements distribuant l'enseignement du premier degré. — Pour ouvrir droit au bénéfice de la loi du 28 septembre 1951, l'enfant doit recevoir l'enseignement du premier degré, quelle que soit la dénomination de l'établissement dans lequel cet enseignement lui est donné : école maternelle, école primaire élémentaire, cours complémentaire, établissement ou classe de perfectionnement pour enfants inadaptés, école de plein air, classe primaire annexée à un établissement de soins ou de cure, classe primaire d'un établissement du second degré, école militaire préparatoire, etc. »

(Le reste sans changement.)

« § 9, 2e alinéa. — Le chef d'établissement indiquera :

» 1° A la rubrique I, les nouveaux bénéficiaires de l'allocation en les numérotant à la suite de la liste du trimestre précédent ;

» 2° A la rubrique II, les élèves qui ont quitté l'école depuis le 10 du trimestre précédent ;

» 3° A la rubrique III, le nouveau total de ses élèves ;

» 4° Il mentionnera, à la rubrique IV, le nom des élèves ayant eu au moins quatre demi-journées d'absence non motivées au cours de l'un des mois du trimestre et totalisera leur nombre.

» L'inspecteur d'Académie indiquera sur cet état, qui lui parviendra au plus tard le 20, dans la rubrique V, les noms des élèves pour lesquels il a reçu du chef de famille une déclaration refusant l'application, en ce qui le concerne, de la loi du 28 septembre 1951 ; il totalisera le nombre de ces élèves et arrêtera le nombre des bénéficiaires de l'allocation. Il transmettra au préfet les listes établies au titre de chaque trimestre, en les accompagnant de l'état récapitulatif n° 4 annexé à la présente circulaire.

» Le préfet conservera l'état récapitulatif et retournera les listes à l'inspection académique aussitôt que possible, afin que l'inspecteur d'Académie, avec le concours des inspecteurs de l'enseignement primaire, ait la possibilité matérielle d'exercer un contrôle de la fréquentation scolaire et d'utiliser, notamment, les renseignements qu'il aura ainsi obtenus pour entreprendre les poursuites prévues par la loi du 22 mai 1946 contre les personnes responsables des enfants de 6 à 14 ans, soumis à l'obligation scolaire, qui n'auront pas suivi les classes avec assiduité.

» L'inspecteur d'Académie pourra aussi vérifier si les listes fournies au titre de la loi du 28 septembre 1951 correspondent bien à la fréquentation scolaire effective des enfants telle qu'elle est constatée par les registres d'appel dont la tenue est réglementairement obligatoire dans les établissements publics du premier degré. »

§ 32. — Ajouter à la fin du quatrième alinéa :

« Il appartiendra aussi à l'inspecteur d'Académie d'effectuer des vérifications afin de s'assurer que les renseignements qui lui ont été fournis sur les listes, au sujet de la fréquentation scolaire des élèves, correspondent aux registres d'appel. La teneur de ces registres est déjà obligatoire dans les écoles primaires privées par application de l'article 10 de la loi du 22 mai 1946. Afin de permettre le contrôle ci-dessus prévu désormais, les directeurs et directrices de cours complémentaires et d'écoles maternelles privées devront avoir obligatoirement à la disposition des autorités académiques un registre d'appel de leurs élèves, régulièrement tenu. »

(Le reste du paragraphe sans changement.)

Etats joints à la circulaire du 15 septembre 1952.

Il y a lieu de supprimer, dans le libellé de la colonne 2 des états nos 1 et 3, la mention : « Enfants de 6 à 14 ans recevant l'enseignement du premier degré ».

Dans l'état n° 2, les rubriques I et II (y compris les renvois 3 et 4) sont remplacés par les formules suivantes :

« I. — Nombre de nouveaux inscrits à l'établissement ne figurant pas sur la liste précédente.

» II. — Nombre des élèves qui, figurant sur la liste précédente, ont quitté depuis l'établissement. »

En vue de me permettre d'évaluer les crédits nécessaires à l'application de l'article 31 susvisé, il conviendrait d'adresser, tant en ce qui concerne l'enseignement public que l'enseignement privé, à la direction du premier degré, 5e bureau, minis-

(1) Voir *la D. C.* du 15. 5. 1955 (n° 1199), col. 607.
(2) Voir *la D. C.* du 5. 10. 1952 (n° 1131), col. 1243.

tère de l'Education nationale, le nombre des enfants de moins de 6 ans et de plus de 14 ans qui ont fréquenté régulièrement, pendant les mois de janvier à mars inclus, deuxième terme de l'année scolaire, un établissement du premier degré.

Ce renseignement devra être fourni dans la même forme que celle qui avait été prévue pour les enfants de 6 à 14 ans par la circulaire du 15 septembre 1952.

En ce qui concerne l'état adressé pour le dernier trimestre de l'année scolaire, il devra comprendre tous les enfants recevant l'enseignement du premier degré (enseignement public, enseignement privé) et être envoyé, ainsi que le stipule la circulaire précitée, pour le 5 juillet prochain.

Le ministre de l'Education nationale
JEAN BERTHOIN.

Le ministre de l'Intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

JUILLET 1955

VENDREDI 1er. — Par 313 voix contre 286, l'Assemblée nationale vote le projet d'enseignement postscolaire présenté par les groupes de la majorité.

SAMEDI 2. — Le cardinal Gerlier s'embarque à Marseille à destination de Rio de Janeiro, pour assister au Congrès eucharistique international en qualité de président de la délégation française.

— M. Georges Villiers est réélu à l'unanimité pour la dixième fois consécutive président du Conseil national du patronat français.

— Mort, à Paris, à l'âge de 49 ans, de M. Jean Ducros, membre fondateur et président depuis dix ans de la Confédération générale des cadres, membre du Conseil économique.

— Au terme du Congrès national S. F. I. O., tenu à Asnières, M. Guy Mollet est réélu secrétaire général du parti.

DIMANCHE 3. — A L'ÉTRANGER. — Les magistrats chérifiens de *Casablanca* décident de suspendre leur activité jusqu'à ce que la situation redevienne normale au Maroc.

LUNDI 4. — Mort, à Paris, à l'âge de 82 ans, de M. Eugène Penancier, avocat à la Cour, ancien garde des Sceaux (1933 et 1934), conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien sénateur de Seine-et-Marne, ancien maire de Bray-sur-Seine.

— Venant des Etats-Unis, M. Molotov débarque à Cherbourg, d'où il repart en avion pour Moscou.

— Mort, à Paris, à l'âge de 72 ans, du Dr Charles Flandrin, président de la Société française de dermatologie et de syphiligraphie, de la Société de médecine de Paris et de la Société d'acupuncture. Il avait exercé à l'hôpital Saint-Louis. Il était le frère de M. Pierre-Etienne Flandrin.

— A Strasbourg, réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe et première Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

— M. Jean Capdeville, député de la Seine-Maritime, vice-président de la Commission de la Défense nationale, est exclu du parti socialiste, à la suite de la mise en cause de ce parlementaire par l'inculpé Francis Bodenan dans une affaire de trafic d'armes qui a abouti à un double meurtre à Montfort-l'Amaury.

A L'ÉTRANGER. — On signale de *Rome* la nomination par le Saint-Père de Mgr Silvio Romani comme promoteur général de la foi à la Congrégation des Rites, où il succède à Mgr Natucci, nommé chanoine de Saint-Pierre et trésorier de la Chambre apostolique.

MARDI 5. — Le prix de la Recherche scientifique (un million de francs) est décerné par l'Académie des sciences à M. Camille Guérin, créateur avec Calmette du vaccin B. C. G. M. Guérin est né à Poitiers en 1872.

— A Strasbourg, M. Guy Mollet est réélu président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et M. John Maclay, député conservateur britannique, président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (U. E. O.).

— Les grèves s'étendent dans plusieurs secteurs industriels, notamment à Homécourt et à Saint-Nazaire, où des incidents se sont produits.

— M. Horace de Carbuccia, ancien directeur de l'hebdomadaire *Gringoire*, condamné par la Haute Cour de justice à cinq ans de travaux forcés par contumace, se constitue prisonnier et est laissé en liberté provisoire.

— La troupe est en état d'alerte dans le Constantinois, où des attentats et des embuscades sont dirigés contre des Européens.

— M. Gaston Monnerville est réélu président du Conseil de la République au deuxième tour de scrutin, par 169 voix sur 269 votants.

— Le journaliste André Baranès, inculpé dans « l'affaire des fuites » du Comité de la Défense nationale, est mis en liberté provisoire pour raisons de santé.

A L'ÉTRANGER. — On annonce de Rome que S. S. Pie XII a nommé M. l'abbé Spülbeck, évêque titulaire de Christopolis et coadjuteur de Mgr Wienken, évêque de *Meissen*, le seul diocèse qui se trouve tout entier en Allemagne orientale. Mgr Spülbeck, né à Aix-la-Chapelle, en 1904, était curé de la Trinité, à Leipzig, depuis 1949. Spécialiste des sciences de la nature, il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Le chrétien et la conception du monde d'après les sciences modernes de la nature.*

MERCREDI 6. — L'Académie des beaux-arts élit M. Louis Hautecœur secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Adolphe Boschot, décédé.

— M. Eric de Carbonel, ministre plénipotentiaire, est nommé chef de la mission diplomatique française en Sarre, en remplacement de M. Gilbert Grandval, devenu résident de France au Maroc. M. de Carbonel est né à Paris en 1910. Ancien élève de l'Ecole des sciences politiques, il est diplomate de carrière. C'est un spécialiste des accords économiques.

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, M. Antonio Segni a formé le nouveau Cabinet italien, lequel a, à peu de chose près, la même physionomie que celui qui l'a précédé. Il comprend 14 démocrates-chrétiens, 4 socialistes démocratiques et 3 libéraux.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination par le Saint-Père de M. le chanoine François Poirier au siège archiépiscopal de *Port-au-Prince* (Haïti), où il succède à Mgr Le Gouaze, démissionnaire pour raison de santé. Mgr Poirier est né dans le diocèse de Vannes. Il a passé de nombreuses années en Haïti. De retour en France en 1947, il fut nommé supérieur du Séminaire d'Haïti, situé à Saint-Jacques, près de Landivisiau (Finistère).

JEUDI 7. — Le plafond pour l'attribution de la carte d'économiquement faible est relevé à 120 000 francs.

— 130 coureurs cyclistes qui participent au 42e Tour de France prennent le départ au Havre.

A L'ÉTRANGER. — Arrivée à *Rome* de M. Nehru, venant de Yougoslavie.

— M. Gilbert Grandval, commissaire général de France au Maroc, avec rang et prérogatives d'ambassadeur, prend possession de ses fonctions à *Rabat* et rend visite au sultan.

— Après un séjour de deux semaines en Chine, le président Ho Chi Minh et les membres de la délégation du Nord-Viet-Nam quittent Pékin pour *Moscou, via* la Mongolie.

VENDREDI 8. — A L'ÉTRANGER. — Au cours d'un séjour de trente heures à *Rome,* M. Nehru est reçu en audience par S. S. Pie XII et rend visite à M. Segni, président du Conseil, et part pour Londres.

SAMEDI 9. — A 2 heures du matin, l'Assemblée nationale vote la ratification des conventions franco-tunisiennes, par 540 voix contre 43.

— Clôture à Paris (école des Francs-Bourgeois) des trois Journées nationales d'études de l'Union des Frères enseignants. Le thème central était : *L'Eucharistie, foyer de vie chrétienne.* 400 Frères représentant neuf Congrégations ou Instituts y ont pris part.

— Clôture à Paris (collège Saint-Louis-de-Gonzague, 12, rue Franklin) des trois Journées nationales d'études de l'Union des religieuses enseignantes (Xe Congrès), auxquelles ont pris part plus de 1 000 religieuses de tous les diocèses de France, ayant la charge de 800 000 enfants. Thème général du Congrès : « Communauté scolaire et liturgique ».

A L'ÉTRANGER. — Entretiens Nehru-Eden à *Londres.*

— Coup de théâtre dans le scandale financier de *Monaco.* M. Liambey, d'origine roumaine, fondateur et administrateur délégué de la Société monégasque de banque et de métaux précieux, est arrêté dans sa propriété de Saint-Jean-Cap-Ferrat, sous l'inculpation d'abus de confiance et escroqueries. Son extradition est demandée.

— Le bulletin de l'Agence *Fides* signale qu'à la date du 8 mai 1955, S. S. Pie XII a bien voulu nommer évêque titulaire de Dalisandus de Pamphilie et vicaire apostolique de Conakry (Guinée française), le R. P. Gérard de Milleville, de la Congrégation du Saint-Esprit. Mgr de Milleville est né le 27 mai 1912, à Londinières (archidiocèse de Rouen). Entré au noviciat de sa Congrégation en 1931, il fut ordonné prêtre le 26 août 1939 et envoyé en Guinée française en 1942. Mobilisé sur place pendant deux ans, il devint ensuite supérieur religieux des Pères du Saint-Esprit de la Guinée française.

DIMANCHE 10. — A L'ÉTRANGER. — A *Bruxelles,* plus de 250 000 catholiques venus de toute la Belgique à bord de 92 trains spéciaux et de 800 cars défilent dans le centre de la ville quatre heures durant, pour protester contre les projets de réforme scolaire.

— A *Buenos-Aires,* manifestations antipéronistes.

— Clôture, à *Lausanne,* du Congrès mondial des mères, ouvert le 7 juillet. Un appel est lancé aux « Quatre » pour la destruction des armes atomiques.

LUNDI 11. — Mort à Paris, à l'hôpital Bon-Secours, du R. P. Jean-Marie Butel, S. J., secrétaire international de l'*Apostolatus Maris,* fondateur de la Mission de la Mer et ancien aumônier national de la J. M. C.

— Mort à Paris, à l'âge de 72 ans, de M. Etienne Oehmichen, professeur au Collège de France, où il succéda à d'Arsonval, et fut titulaire d'une chaire de locomotion animale. Il s'était consacré notamment à l'étude des voilures tournantes et fut le premier ingénieur du monde à voler sur hélicoptère.

A L'ÉTRANGER. — Le président Ho Chi Minh arrive à *Moscou,* où il restera cinq jours.

— Rentrant de sa tournée en Europe, M. Nehru fait escale au *Caire,* où il rencontre le colonel Nasser.

MARDI 12. — L'Assemblée nationale vote, à l'unanimité des 613 votants, la ratification du traité de paix autrichien.

— Mort, dans une clinique du Vésinet, à l'âge de 82 ans, du journaliste et historien syndicaliste Paul Louis, qui fut un des lieutenants de Guesde dans le parti ouvrier français. Il débuta dans le journalisme au *Petit Parisien,* où il tint la rubrique de politique étrangère, qu'il reprit à *l'Humanité.* Principaux ouvrages : *La puissance ouvrière, Histoire du mouvement syndical en France, Cent cinquante ans de pensée sociale.*

— Mort à Paris de M. Albert Milhaud, ancien député, ancien secrétaire général du parti radical-socialiste. Professeur d'histoire à l'origine, M. Albert Milhaud fut élu député de l'Hérault le 11 mai 1924 et devint sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres,* IVe Congrès biennal de l'internationale socialiste. A l'ordre du jour : le problème du désarmement, la sécurité européenne.

JEUDI 14. — A Besançon, clôture du Congrès de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, ouvert le 12 sous la présidence de Mgr Dubois et de Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris et président de l'Alliance.

A L'ÉTRANGER. — A *Casablanca,* une bombe explose devant un grand café. 6 morts et 35 blessés, tous Européens.

VENDREDI 15. — Mort, au cours d'un voyage en Espagne, de M. Jean Fourcassié, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. Agrégé des lettres, il avait écrit un certain nombre d'ouvrages, notamment une grammaire latine, une édition annotée de Racine et une édition critique d'une partie de l'œuvre de George Sand.

A L'ÉTRANGER. — Journée d'émeute à *Casablanca,* à la suite de l'attentat à la bombe du 14 juillet. 9 morts, 35 blessés graves. Le couvre-feu est établi.

— Un appel contre la guerre et l'utilisation d'armes telles que les bombes atomiques et thermonucléaires est lancé de l'île de Mainau, sur le lac de *Constance,* par 18 physiciens prix Nobel.

SAMEDI 16. — A L'ÉTRANGER. — Radio-*Budapest* annonce la libération « en raison de son grand âge et de son état de santé » du cardinal Mindszenty », primat de Hongrie, après six ans et demi d'emprisonnement. Cette libération n'est qu'une « suspension de la peine d'emprisonnement ». Une résidence est assignée au cardinal « dans un établissement religieux mis à sa disposition par le corps épiscopal ».

— Clôture à Scheveningue, près de *La Haye,* du IVe Congrès de l'Union internationale des architectes, ouvert le 11 juillet. Plus de 550 délégués représentant 38 pays y ont pris part. Le Congrès a étudié les différentes formes d'habitations, les réalisations dans la construction depuis la fin de la guerre, les méthodes de production, la normalisation dans la construction, la préfabrication et la position sociale de l'architecte.

— A la suite des événements survenus les 14 et 15 juillet, la région civile de *Casablanca* est transformée en région militaire, sous le commandement

du général André Franchi, et placée en état de siège.

DIMANCHE 17. — Attribution du prix de la Nouvelle à M. Maurice Pons, pour son livre *Virginales*.

— A Mâcon, LXVIe Congrès de la Ligue nationale de l'enseignement. 1 200 délégués y prennent part.

— Annonce de la mort, à Paris, du philosophe et écrivain Ossip Lourié. Né à Moscou, en 1868, docteur ès lettres de l'Université de Paris en 1902, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles, il fut l'un des meilleurs vulgarisateurs de la littérature et de la philosophie russe en France. Principaux ouvrages : *Pensées de Tolstoï, Philosophie de Tolstoï, Philosophie russe contemporaine, Psychologie des romanciers russes du* XIXe *siècle, Philosophie sociale dans le théâtre d'Ibsen*.

A L'ÉTRANGER. — Nouveaux troubles à *Casablanca* (incendies, pillages, accrochages entre manifestants et forces de l'ordre). Avance de deux heures du couvre-feu. Renforts de la métropole.

— A Rio de Janeiro, ouverture du XXXVIe Congrès eucharistique international. Plus de cent mille pèlerins. Le cardinal Aloïsi Masella est légat du Pape, entouré de 19 cardinaux et 100 évêques. 600 000 pèlerins. La délégation française, ayant à sa tête le cardinal Gerlier, est l'une des plus nombreuses d'Europe ; elle comprend 300 congressistes.

LUNDI 18. — M. Jacques Guérard, ancien secrétaire général du gouvernement de Vichy, condamné à mort par contumace et réfugié en Espagne, rentre en France pour demander un supplément d'information et sa mise en liberté.

A L'ÉTRANGER. — En *Italie*, la Chambre accorde sa confiance au Cabinet Segni, par 293 voix contre 265 et 12 abstentions.

— Ouverture, à *Genève*, de la Conférence des « quatre Grands » (Etats-Unis, Angleterre, France, Russie) pour la paix.

— A la suite des récentes émeutes, le commissaire principal de police de *Casablanca* est suspendu de ses fonctions et deux membres de « Présence française » expulsés.

MARDI 19. — Ouverture à Nancy de la XLIIe session des Semaines sociales de France, consacrée aux « techniques de diffusion dans la civilisation contemporaine ».

— M. Vincent Badie est élu président du groupe radical de l'Assemblée nationale.

— La Haute Cour de justice rejette la demande de mise en liberté provisoire de M. Jacques Guérard.

MERCREDI 20. — Annonce de la mort de M. Ernest Mercier. Né à Constantine le 5 février 1878, ingénieur du génie maritime, il joua un rôle de premier plan dans la grande industrie française. Il présida notamment aux destinées de diverses Sociétés d'électricité et de pétrole. Il fut un moment chef du Cabinet technique de M. Loucheur, au ministère de l'Armement, puis président du Comité français de la Chambre de commerce internationale.

— L'amiral Auphan est condamné par la Haute Cour de justice à cinq ans de prison avec sursis et à cinq ans d'indignité nationale. Il est relevé de cette dernière peine.

A L'ÉTRANGER. — Jour de deuil et d'émeutes à *Saïgon* pour l'anniversaire des accords de Genève. Une cinquantaine de blessés. M. Ngo Dinh Diem, président du Conseil du Sud-Viet-Nam, qui ne considère pas le Viet-Nam lié par ces accords, refuse de participer à des conversations sur les élections générales « tant que le Viet-Minh n'aura pas donn[é] l'assurance qu'il place les intérêts de la natio[n] avant ceux du parti communiste ».

— Mort à *Lisbonne*, où il vivait depuis plus d[e] dix ans, à l'âge de 86 ans, de M. Calouste Sari[s] Gulbenkian, d'origine arménienne, appelé « le ro[i] du pétrole ». Il créa à Londres la *Turkish Petroleum Company*, pour l'exploitation des gisement[s] de Mossoul.

— Le Dr Causse, président de l'Union pour l[a] présence française au *Maroc*, est expulsé du protectorat.

— On signale de Rabat que le bilan officiel de[s] victimes de *Casablanca*, pour la période allant d[u] 14 au 18 juillet, s'élève à 48 tués, dont 12 Européens, 35 Marocains musulmans et un Marocai[n] israélite. Le nombre des blessés atteint 260, parm[i] lesquels 62 Européens, 177 Marocains musulmans 18 Marocains israélites et 3 musulmans d'Algérie.

JEUDI 21. — A L'ÉTRANGER. — En *Belgique* après la Chambre, le Sénat vote la loi Collard su[r] l'enseignement, par 91 voix (socialistes, libérau[x] et communistes). Le parti social chrétien, qu[i] compte 79 élus, n'a pas pris part au scrutin.

— Coups de feu et bagarres après l'entrée offi[-]cielle de M. Grandval à *Marrakech*. La police ripost[e] aux manifestants. 10 morts, 27 blessés. Nombreuse[s] arrestations.

21 août 1955. N° 1206. — Nouvelle série : N° 293

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le directeur* : A. MICHELIN.